



COMMISSION DE
L'Océan Indien



Nations Unies
Commission économique pour l'Afrique

Plan d'action régional pour l'économie bleue

Version pré-finale



Pierre Failler

31 décembre 2019

Table des matières

Contexte.....	4
Objectifs du PAREB	8
Principes de base pour la mise en œuvre de l'EB dans l'océan Indien.....	9
Défis auxquels font face les pays et la région pour la mise en œuvre de la EB.....	10
Axes d'intervention.....	12
Structuration de l'EB dans les États membres.....	13
Initiatives régionales fédératrices.....	16
Renforcement de la coopération et de l'intégration régionale.....	20
Modalités de mise en œuvre	23
Annexe : Présentation détaillée de chacun des domaines d'intervention.....	27

Abréviations

AFD	Agence française de développement
AIMS	African Integrated Maritime Strategy
BIRA-UA	Bureau international des ressources animales de l'Union africaine
BV	Bassin versant
CC	Changement climatique
CEA	Communauté économique africaine
CEA	Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique
CER	Communauté économique régionale
CITES	Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction
CND	Contributions nationales déterminées
CO2	Dioxyde de carbone
COI	Commission de l'océan Indien
CRCO	Centre de coordination opérationnelle
CRFIM	Centre régional de fusion de l'information maritime
CTOI	Commission thonière de l'océan Indien
EB	Economie bleue
GEM	Grand écosystème marin
IORA	Indian Ocean RIM Association
ODD	Objectifs du développement durable
OIT	Organisation internationale du travail
OMI	Organisation maritime internationale
PAREB	Plan d'action régional pour l'économie bleue
PSM	Planification spatiale maritime
SADC	Communauté pour le développement de l'Afrique australe
UA	Union africaine
ZLECA	Zone de libre-échange continentale africaine

1 Contexte

Le concept de l'économie bleue (EB) intègre, dans une nouvelle approche, l'exploitation économique durable des ressources des océans, des lacs, des fleuves et autres étendues d'eau et la conservation des écosystèmes aquatiques (CEA, 2016 et UA, 2019)¹. Il suggère ainsi une nouvelle manière d'envisager la valorisation économique des écosystèmes aquatiques et marins et la création d'emplois notamment en se référant aux principes de l'économie circulaire² (cf. Encadré ci-dessous pour la définition). Cela constitue une nouvelle base pour l'utilisation et la conservation des ressources naturelles et de leurs habitats. A cet égard, l'EB s'inscrit dans la logique de l'Agenda 2030 des Nations Unies et embrasse tous les objectifs de développement durable (ODD) de par son caractère inclusif.

Dans le contexte africain, l'économie bleue (EB) englobe le milieu marin et les eaux douces. Elle concerne ainsi l'usage durable et la conservation des océans et des mers, des rivages et des berges, des lacs, des cours d'eau et des nappes souterraines. L'économie bleue est ainsi un ensemble d'activités humaines qui, d'une part, organisent, de manière intégrée, équitable et circulaire, la production, la distribution, l'échange et la consommation de biens et de services issues de l'exploitation des ressources aquatiques (pêche, exploitation minière et pétrolière, biotechnologies et énergies alternatives...) ou de l'utilisation des supports qui constituent les milieux aquatiques (transport maritime et tourisme balnéaire...) et, d'autre part, concourent à améliorer l'état de santé des écosystèmes aquatiques en instaurant des mesures de protection et de restauration. L'EB s'articule ainsi autour de la valorisation des secteurs économiques et des composantes écologiques.

Encadré 1 : Définition de l'économie bleue adaptée de CEA (2016) et UA (2019)

L'EB fait également partie d'un certain nombre de politiques et d'initiatives africaines telles que l'Agenda 2063 de l'Union africaine (UA), la Stratégie maritime intégrée pour l'Afrique de 2014 (AIMS 2050), le cadre politique panafricain de la pêche et de l'aquaculture et la stratégie de réforme (PAFPF & RS) de 2014, et la Charte africaine sur la sécurité et la sûreté maritime et du développement en Afrique de 2016 (Charte de Lomé). Le schéma directeur de la stratégie de l'EB pour l'UA a été validé en octobre 2019.

A l'échelle de l'océan Indien, l'EB est inscrite sur les agendas politiques depuis 2013 avec une importante session de la conférence annuelle de l'Association des pays riverains de l'océan Indien (IORA) tenue à Maurice consacrée à « considérer le potentiel de l'économie bleue ». Depuis lors, son intérêt n'a cessé de grandir : l'IORA a constitué un groupe de travail spécifique sur l'EB tout en formulant les déclarations de Maurice en septembre 2015 et de Jakarta en mai 2017 afin de préciser les modalités de mise en œuvre de l'EB dans les pays du bassin de l'océan Indien. La Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique (CEA) a organisé en mars 2015 la réunion du 19^e comité intergouvernemental d'experts sur l'EB dans la région de l'Afrique de l'est et de l'océan Indien avec la publication subséquente de la revue de l'EB dans la région et du guide pratique relatif à la mise en œuvre de politiques en matière d'EB³.

¹ Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique (CEA). Union africaine (UA).

² L'économie circulaire n'est ni l'économie du déchet et ni celle du recyclage. Elle regroupe un ensemble de pratiques, hiérarchisées selon leurs impacts, visant à optimiser l'utilisation des matières et énergies. Voir : <https://www.economiecirculaire.org/economie-circulaire/h/du-concept-a-la-pratique.html#page1:local>

³ Voir : https://www.uneca.org/sites/default/files/PublicationFiles/the_blue_economy_french-nov2016.pdf et <https://www.uneca.org/fr/publications/l%E2%80%99%C3%A9conomie-bleue-en-afrique-guide-pratique>

A la suite de la première conférence mondiale sur l'EB de novembre 2018 au Kenya⁴, les pays et les régions se sont lancés dans l'élaboration de stratégies propres à l'EB. Dans l'océan Indien, une revue de l'économie bleue dans les pays membres de la convention pour la protection, la gestion et le développement de l'environnement marin et côtier de la région de l'Afrique de l'Est (dite convention de Nairobi) vient d'être réalisée⁵ et il est envisagé de développer une stratégie spécifique à la gouvernance des océans⁶ pour toute la région ouest de l'océan Indien. La Communauté pour le développement de l'Afrique australe (SADC) est, de son côté, en train de finaliser le document de revue de l'EB dans ses États membres⁷. Ces initiatives ont été présentées lors de l'atelier, rassemblant les Communautés économiques régionales et les Organisations inter-gouvernementales de la région de l'océan Indien, organisé par la Convention de Nairobi en Afrique du Sud en avril 2019⁸.

La Commission de l'océan Indien (COI), organisation inter-gouvernementale regroupant les États insulaires (Comores, Madagascar, Maurice, La Réunion, Seychelles) qui partagent la zone du sud-ouest de l'océan Indien, poursuit actuellement, avec le Plan d'action régional sur l'Economie Bleue (PAREB), le travail réalisé depuis plusieurs années dans le cadre de programmes liés à la sécurité maritime, les pêches et l'aquaculture, le développement insulaire et la biodiversité littorale et marine. L'EB, bien qu'étant inscrite à l'axe II (Région mieux intégrée économiquement), apparaît ainsi comme un élément fédérateur des actions liées au domaine côtier et maritime en cours⁹ pour chacun des 4 axes stratégiques d'intervention de la COI (cf. ci-dessous) en tissant des liens entre elles et favorisant une convergence d'intérêts et d'efforts.



Figure 1 : Axes stratégiques de la COI (Source COI)

⁴ Voir : <http://www.blueeconomyconference.go.ke/>

⁵ Dans le cadre de la Conférence ministérielle africaine de l'environnement (document non disponible).

⁶ Dans le cadre de cette même conférence. Voir : <https://www.nairobiconvention.org/Meeting%20Documents/September%202019/Regional%20Ocean%20Governance/WIO%20Ocean%20Governance%20November%202019%20-%20Outcome%20Doc%20Revised%20after%2004-05%20September%202019-Seychelles.pdf>

⁷ Document non disponible.

⁸ Voir : <https://www.unenvironment.org/nairobiconvention/events/workshop/partnership-meeting-regional-economic-communities-and-commissions-western-indian>

⁹ Plus particulièrement la sécurité maritime régionale (Axe I), l'ensemble des actions de l'axe II et III, la santé publique et la recherche, éducation et coopération universitaire ainsi que le genre de l'axe IV.

L'EB opère de plus comme catalyseur car elle insuffle une dynamique nouvelle, inclusive et articulée avec les 17 objectifs du développement durable¹⁰. Elle provoque, en quelque sorte, un positionnement collectif et permet, dans une certaine mesure, d'augmenter la vitesse de réalisation des interventions, les moyens déployés étant sans commune mesure avec ceux alloués aux actions mono-spécifiques.

A l'échelle des États membres de la COI, tous ont amorcé le développement de l'EB (cf. Tableau ci-après). Ils présentent aujourd'hui un niveau de développement plus ou moins avancé en matière d'élaboration de stratégies et de plans d'action ainsi que de mise en œuvre de l'EB. Dans l'ensemble, tous les pays ont complété les consultations nationales, préalable à l'élaboration d'une politique et/ou stratégie de l'EB. Ils ont également finalisé le document de politique ou de stratégie (Maurice en 2013, Comores en 2018, et Seychelles en 2018) ou sont sur le point de le faire (Madagascar et la Réunion). Le processus de mise en œuvre de l'EB demeure globalement embryonnaire en dehors des actions et initiatives menées dans un cadre sectoriel (pêche, port, tourisme, etc.). Madagascar¹¹, Maurice et les Seychelles disposent maintenant d'une entité administrative spécifiquement dédiée à l'EB. Pour les deux premiers pays, le rattachement de l'EB se fait à un ministère sectoriel tandis que pour le dernier, un département rattaché à la vice-présidence a été créé en 2015.

Tableau 1 : Principales réalisations nationales en matière d'EB

	Comores	Madagascar	Maurice	La Réunion	Seychelles
Consultation nationale	En 2017	En 2018	Réalisée entre 2013 et 2015	Consultation avec l'ensemble des parties prenantes depuis 2017	Consultation réalisée entre 2016 et 2019
Documents	- Cadre stratégique pour une politique nationale sur l'économie bleue aux Comores (2018)	- État des lieux et orientations stratégiques (2018) - Stratégie nationale EB en cours de finalisation (avril 2020)	- Feuille de route pour l'EB (2015)	- Document stratégique de bassin maritime (DSBM) en cours de finalisation (déc. 2019)	- Politique stratégique de l'EB et feuille de route 2018-2030 (2018) - Plan d'action EB Seychelles en cours de finalisation (déc. 2019)
Mécanismes de coordination	- Comité national - Actions initiées par le ministère des Affaires étrangères	- Direction de la Gouvernance de l'Océan (ministère de l'Agriculture, de l'Élevage et de la Pêche) - Pilotage des projets par la direction générale des projets présidentiels	- Ministère de l'EB, des ressources marines, des pêches et du transport maritime	- Direction de la mer sud océan Indien - Conseil maritime (71 membres)	- Département de l'EB (créé en 2015) - Rôle prédominant du Ministère des Affaires étrangères pour la promotion de l'EB à l'étranger et la mobilisation des ressources.

¹⁰ Pour une présentation détaillée des liens entre l'EB et les ODD, voir : L'économie bleue en Afrique : Guide pratique, CEA (2016).

¹¹ Avec des départements spécifiques à l'EB au sein des ministères de l'Environnement et des Affaires étrangères.

Pour certains documents de politique et de stratégie rédigés, l'EB est conçue sous un angle sectoriel avec peu ou prou de place pour les initiatives qui associent plusieurs secteurs. Ainsi, pour la majorité des pays, l'approche actuelle demeure compartimentée avec peu de concertation intersectorielle et aussi d'articulation entre les besoins des secteurs et l'enseignement et la recherche (notamment dans les domaines de l'exploitation pétrolière et gazière et la biotechnologie). La notion d'intégration propre à l'EB n'est donc pas prise en compte. En la sorte, ce qui est présenté s'apparente davantage à une politique classique de développement des différents secteurs de l'économie en lien avec le domaine aquatique qu'à la mise en œuvre d'une politique novatrice qui s'appuie sur des initiatives fédératrices à même d'améliorer le bien-être humain et la conservation des écosystèmes marins et aquatiques. Le changement de paradigme qui sous-tend la mise en œuvre de l'EB n'a donc pas pour le moment pris forme dans certains pays.

L'environnement n'est pas non plus pris à sa juste mesure. Il demeure une composante notable dans la plupart des stratégies, notamment celles de La Réunion et des Seychelles, sans toutefois être intégré de manière active dans la mise en œuvre des politiques liées au changement climatique (CC). En d'autres termes, l'environnement est considéré uniquement sous le prisme de la protection alors qu'il va jouer un rôle de plus en plus prépondérant dans l'atténuation¹² et l'adaptation¹³ aux effets du CC, de par l'ensemble des services écosystémiques¹⁴ qu'ils génère. Par exemple, le carbone bleu issu de la séquestration de CO₂ par les mangroves, les herbiers, les vasières et autres écosystèmes littoraux, doit être pris en compte dans les Contributions nationales déterminées (CND)¹⁵ et, à ce titre, doit apparaître comme élément à valoriser dans toute politique de l'EB. Il convient à cet égard de mettre en place une comptabilité spécifique au carbone bleu et aux autres services écosystémiques¹⁶ afin de pouvoir mesurer l'évolution de la contribution des écosystèmes côtiers à la séquestration du carbone.

De la même manière, les solutions fondées sur la nature¹⁷ (*Nature-based Solutions*) doivent être mises en avant dans les documents nationaux de l'EB. La restauration des écosystèmes (en sus du maintien de leur état de santé) constitue, en effet, le principal enjeu environnemental des pays insulaires pour contribuer au bien-être des populations et faire

¹² L'atténuation du changement climatique consiste à réduire, par des processus naturels ou des moyens technologiques, la quantité de gaz à effet de serre dans l'atmosphère (UICN France 2016). L'atténuation englobe toutes les actions de réduction des sources de gaz à effet de serre ou d'amélioration de la séquestration du carbone. A titre indicatif, on estime à l'heure actuelle que les écosystèmes naturels absorbent chaque année la moitié des émissions de CO₂ générées par les activités humaines. La préservation et la restauration d'écosystèmes fonctionnels est ainsi un enjeu majeur dans l'atténuation du changement climatique.

¹³ L'adaptation concerne la réduction des risques et des impacts des effets néfastes du changement climatique (tempêtes, inondations, sécheresse...). Comme dans le cadre de l'atténuation, l'adaptation peut s'appuyer sur le fonctionnement des milieux naturels ou sur des solutions techniques ou technologiques. Les écosystèmes fournissent des services écologiques qui peuvent aider les sociétés humaines à se protéger face aux conséquences climatiques (forêts de montagne permettant de lutter contre les glissements de terrain, zones humides jouant un rôle tampon face aux épisodes de crue ou de sécheresse, espaces verts permettant de réduire les îlots de chaleur en ville, etc.).

¹⁴ Voir : <https://ipbes.net/>

¹⁵ Voir : <https://unfccc.int/fr/news/registre-interimaire-ndc>

¹⁶ Voir notamment la mise en place du compte spécifique « Eau » au Rwanda : https://programme.worldwaterweek.org/Content/ProposalResources/PDF/2018/pdf-2018-7955-8-Rwanda%20NCA%20Water%20Accounts_26%20Aug%202018.pdf

¹⁷ Voir : <https://www.iucn.org/fr/commissions/commission-ecosystem-management/solutions-fondees-sur-la-nature>

face aux événements liés au dérèglement climatique à venir ; le traitement des pollutions d'origine terrestre et marine (notamment les produits chimiques et les micro et macro plastiques) en constituant l'autre enjeu d'importance.

De manière plus pratique, indépendamment du niveau d'avancement dans la formulation et la mise en œuvre de l'EB, tous les pays font face au même besoin de connaissances, de capacités et de savoir-faire en matière de structuration de l'EB. Certains des documents mentionnés dans le tableau ci-dessus sont muets sur le processus à dérouler pour la mise en œuvre de l'EB. L'approche classique sectorielle suivie par les pays a, sans doute, conduit à sous-estimer le rôle de la coordination stratégique pour la mise en œuvre de l'EB et, à jalonner la mise en œuvre de l'EB de difficultés récurrentes de structuration, d'organisation, de concordance et de planification. Un tel processus de coordination vise en effet à assurer une cohérence d'ensemble des actions de l'EB¹⁸, annihiler les conflits¹⁹ et, dans la mesure du possible, à induire des synergies et générer des externalités positives²⁰.

Le même phénomène se reproduit à l'échelle de la région puisque ne sont recensés que peu d'initiatives régionales d'envergure, en dehors de celles liées à la sécurité maritime, au câblage sous-marin²¹ et, dans une moindre mesure, à la planification spatiale maritime²² du bassin de l'océan Indien occidental. Les liens inter-îles sont également ténus : les pays semblent d'avantage tournés vers les partenaires extérieurs à la région que vers ceux des îles voisines (commerce, éducation et recherche, etc.). La zone de gestion conjointe du plateau des Mascareignes (plateau continental étendu) offre, sans doute, le seul exemple actuel de collaboration et de planification stratégique commune. Les Seychelles et Maurice entendent en effet explorer et exploiter les ressources naturelles de manière durable à des fins de pêche, d'exploitation minière et pétrolière ou établir une aire marine protégée.

2 Objectifs du PAREB

Le plan d'action régional pour l'EB (PAREB) entend pouvoir répondre au besoin de structuration de l'EB aux échelles nationales et régionales tout en accroissant la coopération et l'intégration régionale et en renforçant le soutien aux États membres pour traduire effectivement les politiques en actions concrètes. Plus spécifiquement, ce plan vise à :

¹⁸ Notamment au regard des ODD. En d'autres termes, le développement (ou le maintien) d'une activité ne doit pas se faire au détriment d'une autre qui a une plus grande contribution d'ensemble à la réalisation des ODD. La compatibilité des actions entre-elles est centrale à la mise en œuvre de l'EB.

¹⁹ Conflit lié à l'occupation de mêmes espaces pour des activités différentes (hôtellerie de bord de mer et fermes aquacoles sur le même plan d'eau ; extension portuaire et services écosystémique de la mangrove, etc.)

²⁰ Les externalités négatives résultent des effets d'une activité envers une autre comme la pollution visuelle et organique ainsi que le risque de présence de requins généré par la mariculture vis-à-vis du tourisme côtier ou le développement d'activités touristiques qui génère pollution et nuisance vis-à-vis de zones protégées abritant une forte biodiversité, sans qu'il y ait de compensation pour le dommage causé. Les externalités positives sont au contraire le fait de procurer à autrui, sans contrepartie monétaire, une utilité ou un avantage de façon gratuite. C'est le cas notamment de la protection et la régénération de l'environnement côtier qui profite à la pêche car les poissons, crustacés et mollusques bénéficient de zones de frayères et de grossissement avant de venir s'adjoindre au stock halieutique exploitable par la pêche.

²¹ La gestion des stocks de thons et espèces associées par la Commission de l'océan Indien des thonidés (CTOI) dépasse largement le cadre régional de la COI puisqu'il englobe celui de tout l'océan Indien et de toutes les flottes en présence.

²² Projet MATIS coordonné par la Réunion en partenariat avec la COI qui vise la planification spatiale maritime intégrée du Bassin Sud-Ouest de la Zone Océan Indien.

- améliorer la mise en œuvre de l’EB aux Comores, à La Réunion (France), à Madagascar, à Maurice et aux Seychelles et concourir à une meilleure implantation des activités liées à l’EB dans ces États membres ;
- développer des initiatives fédératrices régionales fortes en matière d’EB ;
- accroître la coopération et l’intégration régionale en utilisant l’EB comme catalyseur afin d’impulser une dynamique de convergence d’intérêts et d’efforts.

Le PAREB se structure ainsi en 3 axes d’intervention. Le premier, à l’échelle nationale, afin de structurer la mise en œuvre l’EB ; le deuxième et le troisième, à l’échelle de la région, afin de concevoir et développer de conserve des initiatives régionales fédératrices et mettre en œuvre des actions clés de coopération et d’intégration régionale.

3 Principes de base pour la mise en œuvre de l’EB dans l’océan Indien

Trois grands principes de base sous-tendent la mise en œuvre de l’EB : l’économie circulaire ; la bonne gouvernance et la durabilité environnementale et sociale.

Économie circulaire — L’adoption d’un modèle de production et de consommation circulaire qui consiste à partager, réutiliser, réparer, rénover et recycler les produits et les matériaux existants le plus longtemps possible afin qu’ils conservent leur valeur est inhérente à l’EB²³. Cela consiste à repenser non seulement l’utilisation en fin de vie et le recyclage des outils de production mais aussi leur mode de conception de manière à intégrer les potentielles utilisations futures des matériaux utilisés dans la phase de fabrication (en prenant notamment en compte le démantèlement des outils). Ainsi, un travail de fond doit être fait à l’échelle de tous les secteurs qui composent l’EB afin d’appliquer le principe d’économie circulaire à l’ensemble des filières productives (il doit également être intersectoriel afin d’élargir la gamme des possibles en matière de recyclage).

Bonne gouvernance — Elle se décline en 11 principes²⁴ qui doivent aider les pays et la COI à améliorer leur gouvernance bleue : représentation et participation justes ; réactivité ; efficacité et efficience ; ouverture et transparence ; comportement éthique ; compétences et capacités ; innovation et ouverture d’esprit face au changement ; orientation à long terme ; Gestion financière saine ; diversité culturelle et cohésion sociale ; obligation de rendre des comptes. Un cadre politique et réglementaire efficace est par ailleurs nécessaire pour garantir les investissements dans l’exploration durable de la mer et des lacs, ainsi qu’une politique solide pour l’innovation, le transfert de technologies et l’adaptation visant à encourager les innovations. Ceci devrait être mis en place pour renforcer les capacités institutionnelles des agences et organisations nationales et régionales (COI et partenaires institutionnels) clefs en vue de la mise en œuvre effective de l’EB. Cela passe également par une incitation forte des entités et des structures liées aux aspects sectoriels clés de l’économie bleue à collaborer et

²³ L’économie circulaire s’oppose au modèle économique linéaire traditionnel basé sur le concept du "prélever-fabriquer-jeter". Le cycle de vie des produits est étendu afin de réduire l’utilisation de matières premières et la production de déchets. Lorsqu’un produit arrive en fin de vie, les ressources qui le composent sont maintenues dans le cycle économique. Elles pourront ainsi être utilisées encore et encore pour recréer de la valeur (CE, 2019).

²⁴ Voir : <https://www.coe.int/fr/web/good-governance/12-principles-and-elope>

définir des initiatives communes. Face aux disparités entre les pays de la région, cela implique également un renforcement des capacités humaines et un appui technique soutenus.

Durabilité environnementale et sociale — Le changement climatique et la variabilité climatique ont déjà un impact sur les systèmes aquatiques et la production alimentaire globale de l’océan Indien. Les États membres de la COI doivent ainsi, dans le cadre de l’EB, s’assurer du renforcement de la résilience des écosystèmes bleus et de la réduction de la vulnérabilité des communautés au changement et à la variabilité climatique afin de garantir le futur de la sécurité alimentaire et des moyens de subsistance. Par ailleurs, les écosystèmes sains étant d’une importance capitale pour la survie des ressources aquatiques vivantes, la production minière, pétrolière, gazière et énergétique en eau profonde devrait être développée en suivant le principe de précaution²⁵ et de compensation²⁶ rigoureux en place (éviter, réduire, compenser) en ayant au préalable recueilli l’approbation de la société civile pour aller de l’avant : le choix d’exploiter les ressources en eaux profondes doit être le fruit d’une réflexion et décision collective. En outre, les pays de la région doivent adhérer aux normes et pratiques nationales, régionales et internationales de lutte contre la pollution, notamment celles relative aux produits chimiques et aux plastiques²⁷. Sur le plan social, nombreuses sont les communautés côtières et lacustres de l’océan Indien qui sont pauvres, peu éduquées, et ne disposent que de faibles capacités d’entreprendre. Elles ont peu de droits de propriété sur leurs moyens de subsistance et sont souvent exclues du processus décisionnel. Les États membres de la COI doivent ainsi orienter les efforts de mise en œuvre de l’EB afin de concourir à l’élimination de la pauvreté et l’intégration de ces communautés dans le processus de développement de l’EB de manière à revêtir un caractère inclusif et équitable²⁸ (cf. 1^{er} principe de bonne gouvernance). Les communautés côtières et des voies navigables auraient de la sorte un meilleur accès et contrôle des variables économiques, ce qui influencerait leur bien-être de manière positive.

4 Défis auxquels font face les pays et la région pour la mise en œuvre de la EB

Les défis auxquels font face tant les pays de la région que la COI pour la mise en œuvre de l’EB sont à la fois stratégiques et techniques. Ces défis sont transversaux à tous les secteurs et composantes de l’EB, et à tous les pays de l’océan Indien. Plus précisément :

Structuration insuffisante de la mise en œuvre de l’EB — Malgré les progrès réalisés à ce jour par les États membres de la COI pour l’élaboration de l’EB et les prémisses de mise en œuvre, d’importants problèmes d’organisation institutionnelle subsistent, limitant leur capacité à formuler et à mettre en œuvre efficacement des politiques relatives à la croissance bleue ainsi que des politiques en faveur de la protection de l’environnement et de l’amélioration de la santé des écosystèmes en appliquant le concept de l’EB. Le rôle de l’Etat apparaît de plus

²⁵

Voir :

https://www.europarl.europa.eu/RegData/etudes/IDAN/2015/573876/EPRS_IDA%282015%29573876_FR.pdf

²⁶ Voir : <http://www.mission-economie-biodiversite.com/les-projets/compensation-ecologique>

²⁷ La mise en œuvre du plan d’action de réduction et de gestion des déchets dans les pays de la Commission de l’océan Indien conçu en début d’année 2019 devrait favoriser la lutte contre la prolifération des déchets.

²⁸ A Madagascar, par exemple, a consultation publique lors de l’Evaluation environnementale constitue un moyen de participation de la population aux décisions.

confus car il ne semble pas donner des signaux d'engagement forts, notamment pour ce qui est des activités émergentes.

Absence de connaissances du potentiel bleu — Bien que le secteur pétrolier et gazier fasse actuellement l'objet de recherches importantes, le potentiel de l'énergie bleue et des ressources minérales demeure méconnu. Connaître le potentiel de l'énergie bleue durable et sa valeur monétaire est pourtant nécessaire pour stimuler et accélérer les investissements, comme par exemple dans le domaine de l'utilisation des eaux profondes pour la climatisation (La Réunion²⁹ et Maurice³⁰). Il existe par ailleurs de nombreux territoires nouveaux et émergents où trop d'inconnues ont inhibé les initiatives de développement. Cela concerne, entre autres, la connaissance des espèces marines, la cartographie fonds marins, la bio-prospection et les biotechnologies.

Absence de comptabilité des activités et composantes d'EB — La comptabilisation des activités et des composantes d'EB ne se fait pas de manière unifiée dans les pays de la région. Actuellement, les données doivent être collectées à partir de différentes sources pour fournir une image globale de la contribution d'EB à la création de valeur ajoutée³¹ et à la création d'emplois³². Un système de comptabilité nationale approprié aurait le mérite d'enregistrer de manière centralisée les changements annuels des secteurs économiques. Il en est de même avec les composantes écologiques de l'EB qui ne font pas l'objet d'une comptabilité en dépit des services écosystémiques que les milieux littoraux procurent. Avec la mise en œuvre des CND, la comptabilité verte et bleue³³ devrait toutefois émerger sous peu et devenir la pierre angulaire de l'évaluation des actions propres au changement climatique.

Trop faible création de valeur ajoutée — Les États membres de la COI exportent de nombreuses matières premières (poisson, minéraux, huiles, etc.) et des produits non ou très peu transformés (pouvant toutefois bénéficier d'une transformation) et générer ainsi une valeur ajoutée locale. Ils se privent ainsi d'une valorisation génératrice d'emplois, de bénéfices et de devises étrangères supplémentaires. Qui plus est, le transfert de technologies afin que les pays de la région puissent répondre aux exigences internationales en matière de transformation, d'emballage et de commercialisation demeure incomplet. Les activités de services, comme le tourisme, souffrent du même déficit de création de valeur ajoutée : les acteurs se contentant de capter une rente de situation sans nécessairement développer des produits innovants et neutres sur le plan environnemental. Les propositions d'écotourisme bleu dans l'offre actuelle de tourisme côtier demeure ainsi très faibles bien que celui-ci puisse générer de nombreux emplois et générer une forte valeur ajoutée³⁴.

Déficit nutritionnel — Les exportations de produits alimentaires tendent à se faire au détriment de couverture des besoins nutritionnels de la population locale. Sur les 5 États membres de la COI, 4 ont un déficit de production de poisson et dépendent fortement des

²⁹ Voir : <https://www.holdco-siic.fr/la-reunion-la-climatisation-grace-leau-profonde-de-locean-indien>

³⁰ Voir : <http://www.edbmauritius.org/opportunities/ocean-economy/deep-sea-water-applications/>

³¹ La valeur ajoutée correspond à différences entre les revenus engendrés par la vente d'un produit ou d'un service et le coût des consommations intermédiaires (matières premières, énergie, etc.) ayant servies à sa production. La somme des valeurs ajoutées de l'ensemble des secteurs de l'économie correspond au PIB.

³² Un travail de fond a été réalisé pour la Réunion et les régions ultrapériphériques européennes, voir : <https://op.europa.eu/en/publication-detail/-/publication/f1995d34-a4c2-11e7-837e-01aa75ed71a1>

³³ Les Seychelles sont en train d'inscrire le carbone bleu à leur contribution nationale déterminée.

³⁴ Les consommations intermédiaires sont très limitées du fait de l'utilisation de moyens de transport écologiques et de produits réalisés sur place.

importations³⁵ pour l’approvisionnement du marché domestique. C’est ainsi qu’une part conséquente de la production est exportée sans que ne soit pris en compte la nécessité de couvrir les besoins nutritionnels des populations et plus particulièrement des plus démunis. Cela est particulièrement le cas pour les pays dont le développement est le moins avancé. Cela est d’autant plus préoccupant que ces mêmes États sont confrontés à des problèmes croissants de santé³⁶ inhérents à l’amplification du phénomène de mauvaise alimentation³⁷. Ils sont, en outre, confrontés à une demande mondiale croissante de produits de la mer, notamment de la part de l’Asie où la croissance démographique se conjugue à un accroissement de la classe moyenne disposant d’un pouvoir d’achat³⁸ largement au-dessus de celui de la majorité de la population des pays de la région. Le déficit nutritionnel devrait donc augmenter dans l’avenir si des mesures ne sont pas prises.

L’absence d’approche intégrée et prospective des écosystèmes marins et d’outils de gestion spatio-temporelle — Les États membres de la COI n’ont pas encore institutionnalisé l’approche par grand écosystème marin (GEM du courant des Aiguilles) et par bassin versant (BV) pour appréhender l’évolution des écosystèmes littoraux et marins à l’aide d’un ensemble d’indicateurs écologiques, à savoir la productivité biologique (notamment la biomasse halieutique), la pollution (plastique et chimique entre autres), la santé des écosystèmes³⁹. La gestion des ressources et des écosystèmes en pâtit. La planification spatiale maritime fait également défaut dans plusieurs pays bien qu’elle constitue un processus public d’analyse et de répartition spatio-temporelle des usages économiques et sociaux⁴⁰ et des zones de conservation de l’environnement afin d’atteindre des objectifs spécifiés dans le cadre de la mise en œuvre de l’EB⁴¹. Si au cours des années, certains pays, comme Maurice et Seychelles, ont lancé un processus de Planification spatiale maritime (PSM), cela a été conçu davantage comme un outil de planification spatiale qu’un outil de développement analytique et fonctionnel de l’EB.

5 Axes d’intervention

Conformément aux objectifs présentés plus haut, les axes d’intervention du PAREB sont de trois ordres :

- Structuration de l’EB dans les États membres de la COI
- Mise en œuvre d’initiatives régionales fédératrices
- Renforcement de la coopération et de l’intégration régionale

Ils sont présentés de manière détaillée ci-dessous en intégrant les principes de base de l’EB et les défis mentionnés *supra*. Les modalités de mise en œuvre des trois axes sont exposées ensuite.

³⁵ Seul Madagascar présente un bilan excédentaire de la balance alimentaire à base de poisson (hormis thonidés issus de la pêche industrielle).

³⁶ Surpoids et obésité, et maladies cardiovasculaires.

³⁷ A titre illustratif, la consommation de poisson aux Seychelles a été divisée par deux en 30 ans (passant de 60 à 30 kg/an/personne entre 1995 et 2015).

³⁸ En Chine, la classe moyenne représente aujourd’hui plus de 500 millions de personnes.

³⁹ Ce que le projet METIS, susmentionné, va entreprendre de faire.

⁴⁰ Recréatrices notamment.

⁴¹ Voir : <http://mspfr.ioc-unesco.org/a-propos/la-planification-spatiale-marine/>

5.1 Structuration de l'EB dans les États membres

La structuration se fait autour de 5 piliers que sont la définition du champ d'application de l'EB, la connaissance du potentiel et des contraintes, la coordination en tant qu'élément structurant fondamental de la mise en œuvre de l'EB, l'expertise et les outils requis, la communication (visibilité, sensibilisation et dissémination) et le financement. Plus spécifiquement, il s'agit de :

1. Définition du champ d'application de l'EB — Afin de lever l'ambiguïté qui pèse sur le concept de l'EB, les parties prenantes de chaque pays de la région doivent tout d'abord s'accorder sur une définition unique de l'EB qui soit comprise de tous et compréhensible pour la société dans son ensemble. Ils doivent ensuite définir le champ d'application de l'EB. Cela consiste, en premier lieu, à intervenir sur l'existant afin de régler les problèmes en cours et valoriser d'avantage les bénéfices sociétaux issus de l'usage des ressources naturelles, et, en second lieu, à développer des solutions innovantes pour de nouvelles formes d'exploitation durable du capital naturel bleu. En sus du changement de paradigme présenté plus tôt (inclusivité, équité et économie circulaire), la définition du champ de l'EB doit ainsi se faire en prenant en compte le fait que l'objectif des actions touchant l'économie et l'environnement à mettre en œuvre est :

- **De résoudre les problèmes** récurrents et ponctuels que ce soit celui de la surpêche, de la pollution d'origine marine et terrestre, etc. Il est impératif de résoudre les problèmes qui demeurent, pour bon nombre d'entre eux, à portée de main. Les dégradations environnementales doivent ainsi prendre fin.
- **D'améliorer l'existant**, notamment en contribuant à l'augmentation de la valeur ajoutée créée. Que ce soit dans le domaine halieutique où la transformation (en dehors de la production thonière) est souvent peu poussée ou dans le domaine de l'exploitation portuaire où les modes opératoires ne sont pas optimisés entraînant de faibles cadences de transbordement. L'amélioration de l'état de santé des milieux aquatiques littoraux et marins afin qu'ils puissent délivrer les services écosystémiques de manière optimale (séquestration carbone, production de biomasse halieutique, protection contre l'érosion côtière, et traitement des eaux, pour les principaux).
- **D'innover et de développer de nouvelles manières de valoriser le potentiel bleu**, que ce soit par les biotechnologies ou l'énergie bleue. L'application des solutions fondées sur la nature permet également d'introduire de nouvelles fonctionnalités écologiques précieuses pour l'amélioration du bien-être humain, notamment en milieu urbain littoral.

La définition du champ d'intervention est ponctuée par l'établissement de priorités afin de circonscrire au mieux les actions à entreprendre pour chacun des 3 buts susmentionnés (résoudre, améliorer et innover). Il doit bénéficier, par ailleurs, des résultats du travail à réaliser de manière fine sur la connaissance du potentiel et des contraintes.

2. Connaissance du potentiel bleu et des contraintes — Le potentiel du capital bleu pour les biotechnologies et l'énergie est le premier domaine pour lequel un inventaire doit être réalisé

en milieu marin, côtier et terrestre à partir de ce qui se fait dans la région⁴² et ailleurs. L'inventaire peut se coupler à des travaux de recherche menés en partenariat avec les pôles de recherche expérimentés⁴³. Le potentiel bleu doit également être évalué dans les secteurs plus classiques comme, par exemple, celui de la production halieutique où une valorisation des sous-produits (peau, glue, arrêtes, viscères, etc.) peut être faite par l'industrie alimentaire ou pharmaceutique. Il doit enfin l'être pour les services écosystémiques générés par les milieux littoraux, marins, lacustres et aquatiques en général du fait de leur importance pour le bien être humain et leur fonction d'atténuation et d'adaptation aux effets du changement climatique⁴⁴ et leur prise en compte dans les CND des pays. La connaissance des contraintes va de pair avec celle du potentiel bleu. Elles sont liées aux aspects environnementaux (effets dommageables pour les espèces et les milieux aquatiques), techniques⁴⁵ (absence de technologie appropriée), sociétaux (choix d'exploiter ou non certaines ressources), légaux (absence de cadre réglementaire ou interdiction d'exploiter⁴⁶), financiers (trop faible retour sur l'investissement) qui contraignent l'exploitation des ressources aquatiques et marines. A cet égard, les possibilités techniques doivent être connues et bien renseignées en matière de conséquences environnementales afin de sélectionner les plus neutres écologiquement, voire différer l'exploitation du potentiel en l'absence de technologies appropriées. Les effets délétères du développement d'une activité sur une autre activité doivent également être documentés, comme par exemple les effets de l'exploitation minière sous-marine sur les activités de pêche du fait de la perturbation du milieu benthique.

3. Coordination — En s'assurant d'une conjonction des efforts en vue de la mise en œuvre de l'EB, la coordination permet d'aller de l'avant et de faire de l'EB une initiative collective cohérente qui dépasse les clivages sectoriels. La création d'une unité de coordination constitue un préalable à la mise en œuvre de l'EB. Celle-ci doit être à un niveau suffisant (supra-ministériel) pour disposer du levier nécessaire à assurer la participation des tous les ministères sectoriels.

Le rôle de la coordination est multiple, il vise, en premier lieu, à :

- **Assurer l'inclusivité** : La mise en œuvre de l'EB est un chantier collectif où toutes les parties prenantes doivent être associées à toutes les étapes (définition des domaines d'intervention, formulation, réalisation et évaluation), notamment les populations les plus vulnérables dont la voix est peu audible.

⁴² A ce titre, l'institut Océanographique de Maurice réalise actuellement un inventaire des écosystèmes et ressources vivantes du littoral mauricien et du lagon et une cartographie des caractéristiques physico-chimiques de ces zones.

⁴³ Voir par exemple le Pôle Mer Bretagne Atlantique qui regroupent plus 7000 entreprises, instituts de recherche et universités spécialisées dans le domaine marin couvrant l'ensemble des secteurs économiques de l'EB et plus particulièrement celui des biotechnologies et des énergies marines renouvelables : <https://www.pole-mer-bretagne-atlantique.com/fr/>

⁴⁴ Ce que le programme GEF SAPHIRE doit réaliser. Voir : <https://www.thegef.org/project/western-indian-ocean-large-marine-ecosystems-strategic-action-programme-policy-harmonization>

⁴⁵ En ayant à l'esprit que les aspects techniques sont très souvent intimement liés aux aspects environnementaux : telle technique de pêche, d'extraction minière, etc. impacts de l'utilisation de telle ou telle technologie sur l'environnement

⁴⁶ Notamment pour les espèces inscrites sur la liste de la CITES.

- **Organiser le dialogue et le développement d'actions collectives** : Par-delà la compréhension de l'EB⁴⁷, les parties prenantes ont des points de vue souvent divergents, il est donc opportun d'organiser des rencontres régulières afin de faire converger les opinions et pouvoir préciser les champs d'intervention prioritaires. Ce travail utilise le plus que possible le PSM qui constitue un outil de dialogue commun et permet de mieux sérier les problèmes, leur importance et les moyens de les résoudre. Il contribue ainsi à dédramatiser les craintes des uns et des autres et les tensions afférentes. Il permet ainsi de proposer et définir des actions bien perçues et comprises de tous, consistantes avec les principes de bonne gouvernance et autres énoncés ci-avant. Le travail consiste également à définir une feuille de route et préciser les étapes de la mise en œuvre (cf. Section Modalités de mise en œuvre).
- **Renforcer le partenariat Public-Privé** : La mise en place de tels partenariats décuple la capacité d'intervention, notamment dans les domaines nécessitant des intrants et des compétences très spécifiques comme la production d'énergie d'origine marine, les biotechnologies, la mariculture, etc. Elle permet de plus de répartir les risques et, plus important encore, de s'assurer de la pérennité de l'action dès lors que les phases d'essais à échelle réelle sont concluantes.
- **Disposer de l'expertise et des outils** : L'expertise requise pour la mise en œuvre de l'EB doit être clairement identifiée afin que les mesures soient prises pour s'assurer de sa disponibilité en temps et lieu (cf. Section Actions d'intégration et de coopération régionale, ci-après). Au côté des outils réglementaires, la PSM⁴⁸ et la comptabilité économique (valeur ajoutée et emplois) et environnementale (carbone bleu et autres services écosystémiques) sont les deux outils techniques les plus utiles à la mise en œuvre de l'EB. La formulation des instruments législatifs et réglementaires est une tâche dont l'unité de coordination doit s'acquitter dès le début, de manière à disposer des leviers institutionnels qui précisent le cadre et les modalités d'application de l'EB⁴⁹. La PSM permet, à ce titre, de trouver un équilibre entre les impératifs d'utilisation durable et de conservation, d'atténuer les conflits et de créer des synergies entre les utilisateurs, en particulier lors de la phase de cadrage de l'EB. En matière de comptabilité, un système national approprié, dénommé compte satellite bleu, doit être mis en place pour enregistrer de manière centralisée les changements périodiques et annuels des secteurs économiques⁵⁰.

⁴⁷ Qui a fait l'objet, en amont de la phase de définition du champ d'application de l'EB, d'une définition comprise en acceptée de tous.

⁴⁸ La PSM est un processus public d'analyse et de répartition spatio-temporelle des usages économiques et sociaux (recréatrices notamment) et des zones de conservation afin d'atteindre des objectifs spécifiés dans le cadre d'un processus politique. Axée sur l'écosystème et sur la gestion par zone, elle se veut intégrée, adaptative, stratégique et participative. Voir : <http://mspfr.ioc-unesco.org/a-propos/la-planification-spatiale-marine/>

⁴⁹ Le cadre réglementaire doit également préciser le recours à la PSM et à la comptabilité bleue pour la mise en œuvre de l'EB.

⁵⁰ Il en est de même avec les composantes écologiques de l'EB qui ne font l'objet d'aucune comptabilité en dépit des services écosystémiques que les milieux littoraux et marins procurent. Avec la mise en œuvre des Contributions nationales déterminées, la comptabilité verte et bleue (limitées aux services rendus par les

- **Évaluer de manière périodique les progrès réalisés** : L'unité de coordination doit disposer de compétences en suivi et évaluation de projets/programmes afin de suivre les progrès réalisés de manière détaillée, diagnostiquer les problèmes et proposer des solutions satisfaisantes. Chaque réunion de coordination doit faire l'objet d'une présentation de l'analyse des progrès enregistrés afin de s'accorder sur les changements à apporter.

4. Communication : sensibilisation, dissémination et visibilité — Les activités de communication doivent commencer par un important travail de sensibilisation à l'égard des parties prenantes et de la société civile dans son ensemble. Il contribuera à créer un contexte favorable à la mise en œuvre de l'EB dans chaque pays. Dans la continuité de l'activité de sensibilisation, les efforts doivent porter sur la dissémination des résultats obtenus et la visibilité des réalisations en mettant en avant le caractère novateur de l'EB et la démarche collective déployée. La communication doit recourir à des outils médiatiques clairement identifiés selon les groupes ciblés.

5. Financement — le financement de la mise en œuvre de l'EB doit être appréhendé dès l'étape de définition du champ d'application de l'EB. Les solutions financières sont nombreuses, que ce soit le financement sur fonds propres, le recours aux prêts à taux bonifiés⁵¹, l'émission d'obligation⁵², l'échange voir l'annulation de dette contre des investissements bleus⁵³, l'aide internationale sous forme de dons⁵⁴ pour la mise en place d'initiatives nationales et régionales, etc. Chaque instrument financier doit être étudié attentivement afin de s'assurer qu'il correspond au mieux aux besoins. Les États doivent, à l'instar des Seychelles impulser une dynamique propre à attirer les investisseurs en donnant, notamment, des signaux clairs d'investissement institutionnel à long terme⁵⁵.

5.2 Initiatives régionales fédératrices

Les initiatives régionales ont pour objectif de fédérer les efforts des parties prenantes autour de quatre idées forces qui représentent et symbolisent à elles seules l'engagement de la COI et des États membres pour le développement durable. Elles s'inscrivent dans la continuité des actions entreprises par la COI dans les domaines de l'environnement et plus particulièrement

écosystèmes littoraux comme les mangroves et les herbiers) devrait toutefois émerger sous peu et devenir la pierre angulaire de l'évaluation des actions propres au changement climatique.

⁵¹ Pour les pays les moins avancés. A titre d'exemple, le Bangladesh a contracté un tel prêt auprès de la Banque mondiale pour un montant de 240 millions de dollars américains et est en voie de conclure un second prêt auprès de la même institution pour un montant de 500 millions de dollars américains.

⁵² Les Seychelles ont émis des titres pour une valeur de 15 millions de dollars américains.

⁵³ Également mis en œuvre par les Seychelles.

⁵⁴ Notamment dans le cadre de la coopération des pays et de la COI avec l'UE et de l'utilisation du Fond européen de développement.

⁵⁵ Les États membres de la COI doivent donc institutionnaliser la PSM afin que soient alloués des espaces spécifiques aux activités économiques et à la préservation des écosystèmes bleus. Elle constitue une base institutionnelle solide, à même de garantir les investissements privés et publics à long terme.

de la pollution plastique⁵⁶ et du maintien de la biodiversité⁵⁷, de l'économie circulaire⁵⁸, de la santé humaine⁵⁹ et des énergies alternatives. Elles s'intitulent :

- Côtes et océan sans pollution et plastique
- Bilan Carbone Positif
- Santé écologique et bien-être humain
- Exploration des énergies bleues

Elles prolongent, en outre, les efforts fait par la COI en matière d'économie bleue ces dernières années. En sus de sa collaboration avec la CEA pour l'élaboration du présent plan d'action, elle coopère, avec le Bureau international des ressources animales de l'Union africaine (BIRA-UA) pour la formulation d'une Stratégie africaine pour l'économie bleue. Cet exercice, débuté en 2019, concerne l'ensemble des États africains. La COI a également noué un dialogue avec le bureau régional de l'Organisation internationale du travail (OIT) en vue d'un plan d'action en faveur de l'emploi focalisé sur l'économie bleue⁶⁰.

Les quatre initiatives concourent toutes à remettre l'environnement au centre du modèle de développement de l'EB. Elles sont par nature trans-sectorielles et requièrent un investissement collectif conséquent. Elles ne couvrent donc pas les domaines mono-spécifiques que sont la pêche et la surveillance maritime qui font déjà l'objet de programmes d'appui continus depuis de nombreuses années. Plus spécifiquement, ces initiatives sont :

1. Côtes et océan sans pollution et plastique — Cette initiative se déploie à l'échelle des bassins versants et plus largement à celle du GEM du courant des Aiguilles. Elle vise à éradiquer la pollution chimique et plastique des étendues d'eau douce, zones littorales et de l'océan Indien. Elle constitue une extension à l'action AIODIS réalisée dans le cadre du programme SWIOFISH2. Elle associe non seulement les acteurs qui opèrent sur les berges des étendues d'eau douce, le long du littoral ou en mer mais aussi ceux qui concourent en amont, de manière directe (usagers divers : citoyens, agriculteurs, industriels, etc.) et indirecte (producteurs et distributeurs) à générer toute forme de pollution qui se retrouve à terme sur le long des berges, des côtes et dans la mer. L'initiative s'inscrit ainsi *de facto* dans la logique de l'économie circulaire qui consiste à générer un changement d'attitude vis-à-vis de la pollution sous toutes ses formes. Après un état des lieux de la pollution chimique et plastique de la source au lac ou au littoral et en mer (notamment dans les zones de confluence de courants) et des principaux émissaires, une réflexion collective associant, au côté de la COI, tous les pays, les instances et associations régionales (ports, tourisme, recherche, etc.) et suprarégionales (UA, CER, Convention de Nairobi, CEA, UN-Environnement, CTOI, etc.) sera menée afin de définir les priorités et les actions spécifiques à mener. Celles-ci devront viser, entre autres, à la réduction de production et de l'usage du plastique dans les pays de la COI, le changement des habitudes liées à

⁵⁶ Que ce soit avec le Forum Eco-Action, le projet AIODIS relatifs à la réduction de la pollution marine d'origine plastique (avec, entre autres, le *Blue Champion Award*) ou le nouveau projet EXPLOI qui débute en 2020.

⁵⁷ Tel que les projets BIOBIVERSITY et ISLANDS récemment achevés.

⁵⁸ Qui a fait l'objet d'un séminaire de trois jours en décembre 2019 à Maurice.

⁵⁹ Avec notamment le projet RSIE3, financé par l'AFD, qui inclut un lien entre climat et santé humaine.

⁶⁰ Des consultations ont débuté avec le bureau régional de l'OIT lors d'un atelier régional marquant le centenaire de l'organisation en mai 2019 aux Seychelles.

l'utilisation domestique du plastique, le traitement de la pollution en cours et notamment celui de micro plastiques, l'amélioration des capacités de recyclage des pays et du modèle financier afférent, la mise en place d'un mécanisme de compensation à l'échelle de l'océan Indien entre les pays émetteurs de plastique et les pays receveurs que sont les pays états insulaires, etc.

2. Bilan Carbone Positif — L'initiative s'inscrit dans le mouvement actuel de la réduction des émissions de CO₂. Elle s'appuie sur le concept⁶¹ de carbone positif qui consiste à obtenir un bilan carbone positif (plus de carbone absorbé qu'émis à l'échelle d'une région, d'un pays, d'une ville⁶², d'une entreprise⁶³). Cela consiste ainsi à réduire le plus possible les émissions tout en augmentant la capacité d'absorption des milieux naturels, en l'occurrence les mangroves, les herbiers et vasières pour les écosystèmes bleus. Le travail se déroule donc sur deux fronts que sont celui des émetteurs de CO₂ (entreprises et particuliers) et celui des milieux naturels qui l'absorbe. Des synergies entre secteurs des différents pays seront à encourager, notamment par la COI, afin de gagner en efficacité pour la mise en œuvres des actions sectorielles. Le préalable au lancement de cette initiative est la confection d'un outil de mesure du carbone bleu⁶⁴ absorbé par les écosystèmes lacustres, littoraux et marins. C'est grâce à lui que pourront être enregistrées les variations de séquestration naturelle. Le travail est de nature horizontale puisque tous les secteurs économiques (énergie, industrie, services, commerce) et la société civile vont être engagés. Il associe, de plus, les parties prenantes aux CND des pays, qui se sont, pour le moment, attachées à développer des solutions techniques et réglementaires pour limiter les émissions et dans une moindre mesure à concevoir des solutions naturelles (circonscrites pour le moment au potentiel de séquestration des forêts). Par-delà la contribution au processus d'atténuation des effets du changement climatique, une telle initiative a le mérite de revaloriser les écosystèmes bleus⁶⁵ et donc de leur donner l'attention méritée en matière de protection. Pour chaque secteur de l'économie bleue, cela va consister à définir un cahier des charges comprenant des solutions alternatives pour continuer à produire des biens et des services tout en diminuant le plus possible l'empreinte carbone. A titre illustratif, pour la pêche cela va signifier le développement de la pêche de proximité⁶⁶ avec la nécessaire réhabilitation des stocks de poissons côtiers ou lacustres. Pour le transport fluvial et maritime, cela va consister à recourir à des sources d'énergie alternative comme le solaire et l'éolien en complément des modes de propulsions actuels⁶⁷ alimentés dorénavant par des combustibles générant moins de CO₂. Les secteurs économiques seront, par ailleurs, invités à investir dans la restauration du milieu naturel qui sert de support à leur activité (fonds marins et lacustres et mangroves

⁶¹ S'inspirant du principe de neutralité carbone auquel ont adhéré 77 pays en septembre 2019. Ils rejoignent 10 régions, 102 villes et 93 entreprises pour la réalisation d'un bilan carbone nul. Voir : <https://sdg.iisd.org/news/77-countries-100-cities-commit-to-net-zero-carbon-emissions-by-2050-at-climate-summit/>

⁶² La ville de Portsmouth au Royaume-Uni en collaboration avec l'université de Portsmouth se sont associés à l'état 2019 pour la mise en œuvre d'une stratégie de positivité carbone pour 2030.

⁶³ Plusieurs grandes entreprises mondiales comme Unilever, Siemens, etc. se sont prononcées en 2019 pour la réalisation d'un bilan carbone positif à l'horizon 2050 pour leurs opérations de production.

⁶⁴ Les émissions de CO₂ sont déjà comptabilisées dans le cadre de la mesure du progrès de la CND.

⁶⁵ Dont le rôle est souvent réduit à fourniture de services pour l'alimentation humaine.

⁶⁶ Afin de limiter le plus possible les émissions

⁶⁷ Cela correspond à la stratégie de l'OMI actuelle de réduire les émissions de gaz à effet de serre provenant des navires.

pour la pêche, plages et herbiers pour le tourisme⁶⁸, etc.), ce qui contribue à piéger d'avantage de carbone. Le lien entre l'industrie et l'environnement doit être tissé de manière à générer une responsabilisation croissante de l'économie vis-à-vis des écosystèmes côtiers et marins.

3. Santé écologique et bien-être humain — L'initiative vise à améliorer le bien-être humain par la restauration et le maintien de l'état de santé des écosystèmes bleus. La population urbaine et côtière/lacustre est de plus en plus importante dans les pays de la région et va continuer à croître dans les années à venir. L'empiètement sur le domaine maritime et lacustre engendre une diminution de la capacité des écosystèmes à assurer des services comme ceux de protection contre les inondations (de plus en plus fréquentes), la protection du trait de côte, le traitement des eaux usées, etc. La qualité de vie s'en trouve détérioré et cela d'autant plus que la consommation de poisson, qui était importante dans toutes les îles par le passé, est en forte décroissance depuis 20 ans du fait d'une substitution de plus en plus prégnante par des produits issus de la restauration rapide. Les maladies cardiovasculaires qui étaient par exemple absentes du paysage médical aux Seychelles dans les années 1980 sont maintenant les principales causes de décès. Au-delà des services de régulation susmentionnés, les écosystèmes bleus concourent à l'amélioration du bien-être humain par les services culturels qu'ils fournissent et qui sont associés aux activités récréatives et spirituelles. Les écosystèmes bleus participent donc à la santé mentale des populations et plus particulièrement en milieu urbain où le lien avec la nature est ténu. Les solutions fondées sur la nature pour la restauration ou la récréation d'écosystèmes littoraux doivent être envisagées. En parallèle de ces activités de reconquête écologique, plusieurs initiatives d'intégration des écosystèmes bleus dans le paysage urbain peuvent voir le jour afin de participer à la redynamisation de la relation homme-nature. La restauration des plages urbaines souvent délaissées car insalubres, la création de parcours aquatiques urbains et sous-marins éducatifs, etc. vont faire entrer du bleu dans les villes. Le travail mené en matière de découverte du monde bleu par les ONG⁶⁹ auprès des écoles doit ainsi être étendu afin de faire partager avec le plus grand nombre les bienfaits d'écosystèmes bleus en bonne santé. La portée régionale de l'initiative permet de développer des synergies entre pays et villes et de gagner en efficacité dans la mise en œuvre des actions.

4. Exploration des énergies bleues — L'initiative consiste à mettre en œuvre une véritable stratégie d'exploration des énergies bleues à l'échelle de la région. Tout comme le potentiel de production énergétique du solaire et de l'éolien est conséquent mais sous-utilisé, celui du domaine marin est méconnu et souffre d'un manque de technologie adaptée. La mise en œuvre actuelle de projets, que ce soit à partir de l'éolien flottant, de technologies utilisant la houle et les vagues, les marées, le courant ou le thermal, montrent bien que le potentiel existe mais que pour le moment le développement technologique est encore balbutiant. Cela n'empêche que la région de l'océan Indien doit être prête à utiliser les technologies dès qu'elles s'avèrent fonctionnelles et dans la mesure du possible à participer à leur développement. Les partenariats public-privés doivent être développés en ce sens tout comme des liens avec les autres pays insulaires et pays du nord de l'Europe qui visent une forte production énergétique renouvelable doivent être noués. Les États

⁶⁸ Ce que, par exemple, l'ONG Reef Conservation a mis en place en partenariat avec l'industrie touristique à Maurice.

⁶⁹ Comme le travail exemplaire de REEF Conservation à Maurice. Voir : <https://www.reefconservation.mu/>

doivent par ailleurs développer leur capacité à attirer les investissements dans ces domaines émergent et mobiliser les fonds nécessaires pour les travaux exploratoires. Les projets développés actuellement à la Réunion, dans le cadre de la transition énergétique et de l'autosuffisance climatique, comme celui de climatisation marine⁷⁰, vont être démultipliés dans le futur dès lors que le savoir-faire sera acquis.

5.3 Renforcement de la coopération et de l'intégration régionale

Plusieurs actions de coopération régionale dans le domaine de l'économie bleue sont actuellement en cours. Elles concernent tout d'abord la surveillance maritime avec le programme MASE financé par l'UE. La mise en réseau des pays à travers le mécanisme régional de sécurité maritime est le cœur de l'architecture de sécurité maritime créée par la COI⁷¹. La COI a également lancé en 2019 l'organisation d'un forum régional sur l'économie circulaire. Ce forum, baptisé Éco.Actions, vise à sensibiliser sur les opportunités de l'économie circulaire comme stratégie de développement de l'économie bleue. Il s'agit de promouvoir la croissance économique par l'entrepreneuriat dans une logique de réduction des pollutions marines⁷².

La COI entretient, par ailleurs, des liens étroits avec l'UA et les CER que sont la COMESA et la SADC, notamment par le biais de certains de ses États membres⁷³. Les CER, regroupements régionaux d'États africains, constituent les piliers de l'UA pour la mise en œuvre des politiques continentales. Cela consiste notamment à faciliter l'intégration économique régionale entre les membres de chacune des régions et, plus globalement, au sein de la Communauté économique africaine (CEA)⁷⁴. La zone de libre-échange continentale africaine (ZLECA), lancée en 2019, avec pour objectif d'intégrer, à terme, l'ensemble des 55 États de l'Union africaine au sein d'une zone unique de libre-échange⁷⁵ vient renforcer la CEA et les CER. Cela devrait concourir à faciliter les échanges intra-COI et vers et depuis les États membres avec les autres États africains.

En matière d'économie bleue, les CER vont également constituer les piliers de la mise en place de la stratégie de l'UA relative à l'EB. Celle-ci va en effet fournir les orientations nécessaires et servir de point de référence pour les États membres de l'UA et les CER et organisations régionales afin d'assurer le développement d'une économie bleue cohérente aux niveaux national et régional. Les stratégies probablement élaborées dans un futur proche par la COMESA et la SADC viendront préciser les orientations contenues dans la stratégie

⁷⁰ A partir du principe de *Sea Water Air Conditioning* ce système devrait en 2020 alimenter le CHU de Saint-Pierre. Il est également expérimenté à Maurice depuis plusieurs années sans que l'on soit passé à une phase d'exploitation commerciale.

⁷¹ Cela se matérialise par des accords de sécurité maritime signés en 2018 et par l'opérationnalisation des centres régionaux de fusion de l'information maritime (CRFIM) à Madagascar et de coordination opérationnelle (CRCO) aux Seychelles.

⁷² Le forum Éco.Actions réunit des opérateurs publics et privés, des groupements de jeunes et des partenaires au développement.

⁷³ Comores, Madagascar, Maurice et Seychelles sont des États membres de la SADC, de la COMESA et de l'UA.

⁷⁴ Créée dans le cadre du Traité d'Abuja (1991) entré en vigueur depuis 1994. Il ambitionnait de créer un marché commun africain en utilisant les CER comme éléments de base.

⁷⁵ Elle regroupe la zone tripartite de libre-échange, qui inclut le Marché commun de l'Afrique orientale et australe (COMESA), la Communauté d'Afrique de l'Est (CAE) et la Communauté de développement d'Afrique australe (SADC), avec d'autre part la Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC), la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), l'Union du Maghreb arabe et la Communauté des États sahélo-sahariens.

continentale. Celle de la COI s'inscrit dans ce schéma en venant resserrer le maillage géographique et préciser les interventions à l'échelle des îles du sud de l'océan Indien.

La coopération sud-sud est également un axe à valoriser, notamment celle entre les îles de l'océan Indien et celles des Caraïbes, confrontées aux mêmes phénomènes météorologiques d'importance (ouragans notamment) et effets du changement climatique : réchauffement des eaux de surface induisant un blanchiment corallien et donc une perte de la biodiversité marine et de l'attrait touristique ; érosion côtière et risques croissant de submersion de la bande littorale, etc. Les îles des Caraïbes sont pionnières pour le développement de solutions basées sur la nature afin de réduire les risques liés aux ouragans et restaurer les écosystèmes dégradés (notamment les récifs). Elles sont aussi innovatrices pour la mise en œuvre de projets associant agences techniques nationales, ONG et fondations. De leur côté, les îles de l'océan Indien sont, entre autres, très avancées pour ce qui est du développement de l'éco-tourisme, du tourisme basé sur la nature (conservation et recherche) et plus globalement sur la mise en valeur du patrimoine naturel bleu. Elles disposent, par ailleurs, d'infrastructures de recherche et éducation de bon niveau dans des domaines spécifiques comme les pêches, l'aquaculture, La conservation des écosystèmes, etc. Le développement d'un partenariat insulaire Caraïbe-océan Indien est donc tout indiqué pour valoriser et partager les expériences de tout un chacun.

Les actions clés de renforcement de la coopération et de l'intégration régionale concernent la recherche et la formation conjointe, la dynamisation des échanges intra régionaux par voie maritime, la rédaction d'une charte régionale du tourisme bleu dans le cadre du renforcement de l'Association des îles Vanille. Chacune de ces actions répond à un besoin particulier identifié ci-avant :

- la recherche et la formation doit être organisée à l'échelle régionale pour faire face au défi du manque de connaissances et d'expertise dans les domaines de l'EB (tant scientifiques que technologiques et pratiques). Cela correspond à un des objectifs de l'axe IV de la COI.
- le développement des échanges intra régional s'inscrit dans le schéma d'intégration régional prôné par la COI dans l'axe II et dans le contexte plus large de la zone de libre-échange continentale africaine⁷⁶ qui devrait contribuer à dynamiser les échanges régionaux.
- L'élaboration d'une carte du tourisme bleu dans le cadre de l'Association îles Vanille. Cela fait référence à l'objectif de tourisme durable de l'axe III de la COI.

Plus spécifiquement, les trois actions visant au renforcement de la coopération et de l'intégration régionale vont consister à :

Recherche et formation conjointe — Cela consiste tout d'abord à articuler la recherche, la formation (éducation et renforcement des capacités) avec la mise en œuvre de l'EB afin de disposer de l'expertise nécessaire à l'échelle de la région. L'identification des besoins de recherche et de formation se fait à la suite de la définition des champs d'intervention et doit être revue de manière périodique au fur et à mesure de la mise en œuvre des actions de

⁷⁶ Voir : https://au.int/sites/default/files/treaties/36437-treaty-consolidated_text_on_cfta_-_fr.pdf

l'EB⁷⁷. Un travail de rapprochement entre les universités et les instituts de recherche doit être entrepris à la fois à l'échelle des pays et de celui de la région afin maximiser l'usage des ressources humaines et techniques disponibles et minimiser le plus possible des doublons tant dans les programmes de formation que dans ceux de la recherche. Cela permettra de couvrir les domaines de recherche et d'enseignement identifiés pour l'évaluation du potentiel bleu et les défis environnementaux, notamment celui de la pollution. En outre, des programmes de formation complémentaire devraient être développés afin d'inciter à la mobilité inter-régionale des étudiants⁷⁸. Le développement de partenariats avec les institutions hors région doit être également encouragé afin de bénéficier des acquis et des compétences extérieures à moindre frais et pouvoir former des spécialistes nationaux. Les programmes européens Erasmus+ et Marie-Curie de type RISE⁷⁹ sont à mobiliser pour faciliter les formations et les échanges de chercheurs notamment dans le domaine marin où une meilleure connaissance des milieux marins et aquatiques en général est requise. L'impact⁸⁰ de tels programmes de formation basés sur les échanges est considérable tant pour les étudiants qui renforcent substantiellement leurs capacités et surtout leur connaissances et savoir-faire transversaux à l'étranger que pour les institutions qui bénéficient de compétences formées à peu de frais.

Développement des échanges intra régionaux par voie maritime — Le développement de l'EB dans la région passe irrémédiablement par la mise en service d'un réseau de transport maritime efficace et abordable. Les stratégies des États doivent à ce titre se rejoindre et faire en sorte que le transport maritime devienne un élément de liaison continu entre les îles. La concurrence actuelle entre les îles pour l'accaparement du trafic maritime depuis et vers l'extérieur stimule actuellement le développement portuaire de chaque île. Ce dynamisme doit être mis à profit pour le développement d'une complémentarité entre les îles en matière de logistique maritime. Cela va permettre de mieux gérer le trafic maritime entre les îles et le reste du monde en augmentation significative pour les années à venir. Il convient de penser à la fois les flux internationaux et régionaux dans une logique de ports d'éclatement et de ports de proximité interconnectés. Ainsi, le cabotage inter-îles (ou intra comme à Madagascar) doit se développer dans la continuité du réseau international existant. Les grands groupes de transport maritime sont d'ailleurs en train de programmer et définir des routes secondaires régionales à partir de Maurice et La Réunion. Les États doivent dès lors s'engager à faciliter les conditions de transbordement (priorité au trafic régional), de dédouanement des produits ainsi que les mécanismes de paiement. Le commerce régional devrait s'en trouver d'autant dynamisé et générer des effets notables sur les économies nationales. Le développement de l'industrie émergente de la croisière à bord de paquebot doit par ailleurs être fait dans cet esprit de complémentarité inter-îles. Il devrait, dans la mesure où les escales à terre sont bien organisées, bénéficier aux économies insulaires⁸¹.

Conception d'une charte régionale du tourisme bleu dans le cadre de l'Association des îles Vanille — Le développement du tourisme doit continuer à être encadré afin d'aboutir à une

⁷⁷ Des actions ponctuelles de renforcement des capacités devront également avoir lieu afin de combler les déficits de connaissance et d'expertise qui ne requièrent l'enrôlement dans un programme de formation à long terme.

⁷⁸ Tel que le déroulement du cursus des études supérieures dans au moins deux pays.

⁷⁹ *Research, Innovation and Staff Exchange*. Voir : https://ec.europa.eu/info/h2020-msca-rise-2019_en

⁸⁰ Voir : https://ec.europa.eu/programmes/erasmus-plus/resources/documents/erasmus-impact-study_en

⁸¹ Avec, à titre indicatif une dépense moyenne d'environ 100 dollars américains par personne par escale dans les pays de la Caraïbe.

forme de tourisme dont la mise en œuvre soit respectueuse de l'environnement et contribue aux bien-être des populations locales. L'Association des îles Vanille⁸² doit à cet égard être renforcée, notamment en termes de labélisation afin de se démarquer des autres destinations touristiques. Une charte du tourisme bleu aurait le mérite d'apporter une signature distinctive très appréciée d'une franche de plus en plus importante de la population mondiale en quête d'un tourisme harmonieux. Elle devra être conforme aux ODD. Le travail de conception peut s'appuyer sur le plan directeur récemment élaboré par les Seychelles⁸³ (label de tourisme durable) et la charte des Comores⁸⁴ en matière touristique avec la promotion de l'écotourisme, la prise en compte de la capacité de charge des milieux, la limitation des arrivées, etc. La charte s'appliquera aux produits touristiques dans leur ensemble, au tourisme de croisière, de séjour, domestique et intra-régional. Elle devra être développée avec l'organisation mondiale du tourisme et l'UNESCO dans la mesure où de nombreux sites sont classés patrimoine mondial de l'humanité. Elle intégrera de plus les principes de l'économie circulaire, de carbone positif et de santé des écosystèmes et de bien-être humain. En s'appuyant sur de tels principes, elle constituera un moyen efficace de lutter contre les effets du tourisme de masse, la surconsommation des ressources et la pauvreté. La plus-value économique à réaliser et la réduction des dommages environnementaux et sociétaux seront dès lors conséquents. Le nombre d'emplois générés dans ce secteur de l'économie bleue devrait augmenter considérablement⁸⁵. A cet égard, les liens avec l'OIT doivent être renforcés afin de créer un avenir de travail durable et une transition juste vers l'économie bleue dans les pays insulaires de l'Afrique. La création d'emplois décents, l'emploi des jeunes, la migration équitable de la main d'œuvre et la transition de l'économie informelle vers l'économie formelle devront recevoir une attention particulière.

6 Modalités de mise en œuvre

La mise en œuvre du PAREB requiert une organisation spécifique que la COI doit prendre soin de mettre sur pied. Cela va consister tout d'abord à définir les instances de pilotage et de suivi, notamment :

- un comité de pilotage comprenant un représentant de la COI et de chaque pays dont l'expérience est suffisamment large pour apporter une expertise qui couvre plusieurs domaines de l'EB. Le comité de pilotage aura pour mission de représenter les intérêts des États membres, d'assurer la cohérence d'ensemble, notamment entre les échelles géographiques (national et régional) et de veiller à la bonne marche de la mise en œuvre de l'EB dans les pays (Axe 1) et des initiatives et actions régionales (Axe 2 et 3). Il se réunit deux fois par an.
- un comité technique de suivi et évaluation composé de 8 experts régionaux et internationaux, issus du monde de la recherche, de la société civile, de l'éducation et de l'entreprise. Ce comité a pour but de suivre la mise en œuvre des initiatives et actions régionales et de se prononcer sur les aménagements à entreprendre. Il se réunit chaque année.

⁸² Voir : <https://www.vanilla-islands.org/association-iles-vanille/>

⁸³ Voir : <http://tourism.gov.sc/tourism-master-plan/>

⁸⁴ En cours de finalisation.

⁸⁵ Environ 1 emploi créé par dépense moyenne de 4000 dollars américains.

Pour l'opérationnalisation, une équipe technique, basée à la COI, assurera l'appui à la mise en œuvre nationale de l'EB et des initiatives fédératrices et actions de renforcement de la coopération et de l'intégration régionale. Composée de 2 experts spécifiquement recrutés pour ces tâches et d'une personne pour le secrétariat, l'équipe technique sera chargée, d'une part de faciliter le déroulement des activités spécifiquement nationales (Axe 1), et, d'autre part, de veiller à l'opérationnalisation des initiatives et actions régionales (Axe 2 et 3).

Cette équipe technique aura, par ailleurs, le mandat de :

- concevoir les montages financiers pour la mobilisation des fonds destinés aux initiatives et actions régionales : seront approchés à la fois les partenaires techniques et financiers habituels afin de préciser les vecteurs financiers à utiliser et les fondations⁸⁶ et les ONG internationales⁸⁷ qui financent des actions spécifiques à l'économie bleue ;
- assister les États membres à développer les schémas financiers afférents à la mise en œuvre des activités nationales de l'EB, participer aux démarches auprès des partenaires financiers et veiller à une démarche d'ensemble cohérente entre le niveau national et régional ;
- mobiliser des compétences nationales, régionales et internationales (entreprises, bureaux d'études), assurer la coordination (maîtrise d'œuvre) des opérations et s'assurer du suivi/évaluation des actions entreprises ;
- concevoir des documents détaillés pour chaque initiative et action régionale afin de les piloter correctement : ces documents doivent contenir un tableau logique simplifié, le dispositif de pilotage, la programmation de l'initiative ou action et le budget ;
- définir le contenu et la méthode propres aux activités de mobilisation sociétale, de renforcement des capacités, et de mobilisation des parties prenantes chargées de leur mise en œuvre et de leur suivi.

Les États membres ont un rôle particulièrement important à jouer, bien évidemment dans la mise en œuvre de l'EB sur leur territoire, mais aussi pour la réalisation des initiatives et actions régionales dont la COI concourra au bon déroulement. Il est ainsi attendu de leur part un engagement national et régional continu.

Les modalités de mises en œuvre du processus de structuration de l'EB dans les pays de la région sont distinctes de celles nécessaires à la réalisation des initiatives régionales et des actions d'insertion et de coordination régionale. Elles se conforment toutefois à une séquence d'étapes similaires (*cf.* Tableau ci-dessous). En outre, la structuration nationale de l'EB et la mise en œuvre des initiatives et actions régionales requièrent une articulation forte afin que les complémentarités et synergies entre les échelles d'intervention soient effectives.

Tableau 2 : Modalité de mise en œuvre des axes

⁸⁶ Comme, par exemple, la fondation Ellen Mac Arthur, œuvrant pour l'économie circulaire.

⁸⁷ The Nature Conservancy (TNC), World Wide Fund (WWF), Blue Venture, l'Union mondiale pour la nature (IUCN), etc.

Étapes	Échelle nationale (Axe 1)	Échelle régionale (Axe 2 et 3)
Etape préliminaire	La structuration de l'EB à l'échelle des pays débute par l'émission d'un signal fort de la part du gouvernement quant à direction à suivre et le mécanisme de coordination à mettre en place pour organiser le développement de l'EB	Les États membres doivent faire montre de leur volonté de mettre en œuvre des initiatives fédératrices et des actions de renforcement de coopération et de l'intégration régionale. A cet égard, une collaboration étroite avec les autres instances régionales doit être mise en œuvre.
Etape 1 : identifier et organiser les parties prenantes et définir le portage de l'EB nationale, les initiatives ou actions régionales	La mise en œuvre de l'EB doit être jalonnée d'autant de réunions de coordination générale et spécifiques que nécessaires avec la participation des parties concernées. L'unité de coordination, déjà identifiée dans chaque État membre, en assure l'organisation ainsi que le suivi et l'évaluation du processus et des réalisations en cours.	Chaque initiative ou action fait appel à des acteurs différents qu'il convient d'identifier et ensuite d'organiser en un groupe de travail régional. Les unités de coordination nationales seront en charge de l'identification tandis qu'il reviendra au groupe de travail régional d'en organiser les tâches et le mode opératoire avec notamment une identification de la structure/unité de coordination régionale qui portera l'initiative ou action et des points focaux nationaux. La COI, du fait de son expérience dans le montage de programmes régionaux d'envergure apportera son expertise et savoir-faire pour la formulation du portage. Elle veillera également à assurer une coordination entre les initiatives et actions et les projets en cours (ou en voie de préparation à la COI ⁸⁸).
Etape 2 : définir les objectifs spécifiques, élaborer un cahier des charges et rechercher les financements	La rédaction d'un cahier des charges (ou document similaire) précisera les actions, étapes, échéanciers et responsabilités permettant de faire cheminer correctement l'EB. Ce travail rédactionnel se fera de manière collective ⁸⁹ afin que toutes les parties prenantes s'approprient le cahier des charges et disposent, de plus, d'une connaissance d'ensemble de son contenu et de la manière dont il sera mis en œuvre. Le principe de subsidiarité ⁹⁰ doit être appliqué autant que faire se peut afin d'impliquer pleinement les parties prenantes au niveau décisionnel et actif le plus approprié (secteurs économiques,	L'objectif global de chaque initiative et action doit être bien compris des parties prenantes composant le groupe associé à l'initiative ou action afin de pouvoir définir un ensemble d'objectifs spécifiques auxquels seront rattachés des activités, des résultats et des indicateurs de performances. La déclinaison de l'initiative ou action en activités doit se faire de manière à bien prendre en compte l'ensemble des paramètres, dont les contraintes liées à leur faisabilité et le cas échéant mettre sur pieds des activités complémentaires. Le souci de l'articulation des activités entre le national et le régional doit être constamment à l'esprit afin de s'assurer d'un ancrage fort aux deux niveaux. La

⁸⁸ Notamment pour l'initiative Pollution et le projet EXPLOI consacré au plastique qui va démarrer en 2020.

⁸⁹ En ayant possiblement recouru à une aide factuelle et concrète pour la formulation du cahier des charges.

⁹⁰ Il vise à rapprocher l'exercice des compétences au niveau le plus proche possible des citoyens, conformément au principe de proximité et à l'échelle décisionnelle la plus appropriée. Voir <https://www.europarl.europa.eu/factsheets/fr/sheet/7/le-principe-de-subsidiarite>

Étapes	Échelle nationale (Axe 1)	Échelle régionale (Axe 2 et 3)
	collectivités territoriales, associations, société civile, etc.). Les modes de financements devront être définies en fonction des tâches à réaliser. Plusieurs modalités pourront être discutés avec les bailleurs potentiels.	COI apportera sa connaissance et assurera la liaison entre les niveaux de décisions et d'actions. La rédaction d'un cahier des charges, où la mise en œuvre des activités est balisée tant en termes de responsabilités que de calendrier et d'enchaînement, ponctue cette étape. Le travail est organisé par l'unité de portage retenue. Les options et mécanismes de financement pourront être discutés avec les partenaires techniques au développement et d'autres partenaires comme les fondations et les ONG internationales.
Etape 3. mettre en œuvre l'EB nationale, l'initiative ou l'action régionale et veillez à leur suivi-évaluation	Une situation de référence doit être fait de manière détaillée pour qualifier et quantifier la contribution des services bleus (carbone bleu et autres services) et des secteurs de productions de biens et services à l'économie bleue (en étroite collaboration avec les services statistiques nationaux). L'opérationnalisation des activités doit être confié à des prestataires de services selon une sélection rigoureuse. Le suivi sera réalisé par l'unité de coordination de l'EB.	Au préalable de la mise en œuvre de toute initiative et action, l'unité de coordination devra établir un état de référence et s'assurer de pouvoir disposer des informations relatives aux indicateurs identifiés. La qualité du suivi-évaluation en dépend. La mise en œuvre de l'initiative ou action, tout en suivant les modes opératoires classiques, doit s'assurer de la cohérence entre les échelles nationales et régionales.

La mise en œuvre des activités structurantes nationales ainsi que des initiatives et actions régionales requiert ainsi une participation active de toutes les parties prenantes.

7 Annexe : Présentation détaillée de chacun des domaines d'intervention

La présentation de l'axe 1 se décline en une série de 6 tableaux : un tableau générique et une série de 5 tableaux qui présentent l'état d'avancement de la mise en œuvre de l'EB dans chacun des 5 États membres de la COI.

Axe 1 : Structuration de l'économie bleue des États membres de la COI

L'objectif la composante 1 est de structurer le développement et la mise en œuvre de l'économie bleue dans les États membres de la COI

Action	Activité	Résultat	Indicateur/moyen de vérification	Calendrier	Coordination/Partenariat
1.1 Définition de champ d'application de l'EB	1.1.1 Concevoir une définition unique de l'EB à partir de la définition régionale (proposée dans le présent rapport)	Chaque État membre dispose d'une définition de l'EB inspirée (ou compatible avec celle) de la définition régionale	Définition de l'EB disponible dans un document officiel	Juin 2020	Coordination (C) : unité de coordination nationale Partenariat (P) : ensemble des parties prenantes
	1.1.2 Identifier les secteurs socio-économiques de l'EB qui requièrent une intervention dans chacune des trois catégories identifiées (résolution des problèmes actuels, amélioration de l'existant, innovation et développement)	Etat de lieux de chacun des secteurs socio-économiques de l'EB	Rapport disponible	Juin 2020	
	1.1.3 Identifier les composantes environnementales sur lesquelles intervenir afin de restaurer et valoriser le potentiel bleu	État de référence des écosystèmes côtiers et marins (en tenant compte de leur état de santé) et les services écosystémiques générés	Rapport disponible	Juin 2020	
	1.1.4 Définition des priorités socio-économiques (économie circulaire) et environnementale (restauration et mise en valeur des écosystèmes côtiers)	Priorisation documentée tant pour l'économie que l'environnement	Atelier(s) de concertation tenu(s) et rapport national disponible	Septembre 2020	

Action	Activité	Résultat	Indicateur/moyen de vérification	Calendrier	Coordination/Partenariat
1.2 Connaissance du potentiel bleu et des contraintes	1.2.1 Inventaire du potentiel socio-économique en fonction des connaissances actuelles et Identification des contraintes pour l'exploitation durable du capital bleu	Potentiel socio-économique des ressources bleues et secteurs traditionnels et émergents évalué et contraintes identifiées et classifiées en fonction de leur nature (environnementale, technologique, financière, légale, etc.)	Rapport d'inventaire économique disponible	Décembre 2020	C : unité de coordination nationale P : Ministères de l'économie et de l'environnement. P : Instituts de recherche et universités de la région en partenariat avec des institutions internationales spécialisées.
	1.2.2 Inventaire du potentiel environnemental, notamment pour l'apport à la CND, et Identification des contraintes pour l'inclusion des services écosystémiques dans la CND et notamment le carbone bleu	Potentiel écologique évalué, notamment celui des services afférents à l'atténuation et à l'adaptation aux changements climatiques, contraintes identifiées (disponibilité de l'expertise, cadre du CND, etc.)	Rapport d'inventaire écologique disponible	Décembre 2020	
1.3 Coordination	1.3.1 Participation inclusive (possibilité d'avoir un comité de mise en œuvre élargi et d'un comité restreint afin de faciliter la tenue des réunions)	Comité de mise en œuvre de l'EB, comprenant l'ensemble des parties prenantes, en place.	Recensement de l'ensemble des parties prenantes et document officiel de présentation de la composition du Comité de mise en œuvre	Juin 2020	C : unité de coordination nationale P : parties prenantes P : Secteur privé P : Institut de recherche et université (partenariat extérieur à prévoir) P : COI P : Partenaires techniques au développement
	1.3.2 Organisation du dialogue entre les parties prenantes, avec la COI et les autres îles, et avec les partenaires techniques au développement	Échéancier et modalités organisationnelles (entre les parties prenantes et avec les partenaires extérieurs) effectifs	Calendrier des réunions et mode de fonctionnement disponibles dans un document officiel	Décembre 2020	
	1.3.3 Développement des initiatives et actions transversales collectives	Réalisation des initiatives et actions transversales dans le	Rapports de suivi avec indicateurs de performance disponibles	2021-2025	

Action	Activité	Résultat	Indicateur/moyen de vérification	Calendrier	Coordination/Partenariat
		domaine économique et environnemental			P : Office national des statistiques P : Ministère de l'environnement
	1.3.4 Renforcement du partenariat public-privé (PPP)	Accords de PPP effectifs pour la mise en œuvre des initiatives et des actions transversales	Accords PPP signés	2021-2024	
	1.3.5 Amélioration de l'expertise et développement des outils de l'EB : Planification spatiale maritime (PSM) ; Comptabilité de la valeur ajoutée (VA) et des emplois de l'EB et des services écosystémiques (compte du capital naturel bleu)	PSM est effective et intégrée au processus décisionnel Comptes satellites de la comptabilité nationale effectif pour la mesure de la VA et des emplois liés à l'EB Compte spécifique à la mesure du carbone bleu et des autres services écosystémiques d'importance opérationnel dans le cadre de la CND	PSM en place Comptes satellites BE partie prenante de la comptabilité nationale Comptabilité bleue en place	Décembre 2021	
	1.3.6 Suivi et Évaluation de manière périodique des progrès réalisés	Suivi des progrès réalisés pour la mise en œuvre de l'EB. Diagnostic des difficultés et propositions d'amélioration de la performance des initiatives et actions transversales	Rapports de suivi évaluation disponibles	2020-2025	
1.4 Communication	1.4.1 Sensibilisation de la population et des parties prenantes à l'importance de l'EB. Actions de sensibilisations conjointes avec celles proposées dans le cadre de l'économie circulaire et de la valorisation des écosystèmes côtiers	Population disposant des éléments de connaissance suffisant sur l'EB pour induire un comportement plus responsable et des actions citoyennes Acteurs économiques comprenant l'EB et mettant en	Résultat d'une enquête annuelle relative au niveau de connaissance de l'EB (population et enfants dans les écoles) et d'intégration des principes de l'EB dans les activités et plans de	2020-2023	C : unité de coordination nationale P : entreprise de communication

Action	Activité		Résultat	Indicateur/moyen de vérification	Calendrier	Coordination/Partenariat
			pratique la philosophie de l’EB, notamment en matière d’économie circulaire et de valorisation de l’environnement Intéressement des plus jeunes par des actions dans les écoles et l’utilisation des réseaux sociaux par les jeunes pour les jeunes	travail (acteurs économiques)		
	1.4.2	Dissémination par un recours efficace aux différents moyens médiatiques afin de faire connaître les réalisations en matière d’EB	Population et ensemble des acteurs concernés au fait des progrès réalisés dans la mise en œuvre de l’EB	Produits de communication disponible	2020-2025	
	1.4.3	Visibilité	Réalizations de l’EB largement promues et diffusées sur les réseaux sociaux et les médias Ensemble d’évènements médiatiques spécifiques à l’EB touchant un grand nombre de personnes	Site internet et médias électroniques opérationnels et mis à jour régulièrement Compte rendus des évènements disponibles	2020-2025	
1.5 Mobilisation des ressources et financement	1.5.1	Orientations claires de la part du gouvernement	Indications claires de l’engagement de l’État, notamment en matière financière (y inclus auprès des institutions internationales)	Document de positionnement de l’État en matière d’engagement financier	2020-2021	C : unité de coordination en étroite collaboration avec le gouvernement et plus particulièrement le ministère des finances.
	1.5.2	Choix des outils financiers	Sélection des meilleurs outils financiers en fonction des besoins, des opportunités liées au contexte national et international	Document stratégique confidentiel de choix des outils financiers pour la mise en œuvre de l’EB	2020-2022	P : Ministère des finances et opérateurs financiers nationaux et internationaux

Action	Activité	Résultat	Indicateur/moyen de vérification	Calendrier	Coordination/Partenariat
	1.5.3 Mise en œuvre financière	Organisation financière effective pour l'utilisation et le suivi des fonds de l'EB	Rapport annuel d'activité de l'organisme financier en charge de la gestion des fonds de l'EB	2021-2025	

Axe 2 : Initiatives régionales fédératrices

L'objectif la composante 2 est de mettre en œuvre quatre initiatives régionales fédératrices (Côtes et océan sans pollution et plastique, Bilan Carbone Positif, Santé écologique et bien-être humain, Exploration des énergies bleues)

Initiative	Activité	Résultat	Indicateur/moyen de vérification	Calendrier	Coordination/Partenaires
2.1 Côtes et océan sans pollution et plastique	2.1.1 Structuration du groupe de travail, définition d'une unité de coordination et des modes opératoires (capitalisation avec l'initiative de la COI en cours et le projet ExpLOI ⁹¹ à venir)	Groupe de travail mis en place	Comptes-rendus de réunion disponibles	2020	C: unité de coordination régionale de l'initiative P: parties prenantes, instituts de recherche et universités (partenariat étranger).
	2.1.2 Caractérisation de la pollution chimique et plastique des bassins versants et du GEM des Aiguilles (hydrocarbures, chimique, plastique, biologique) et Identification des sources polluantes (terre et mer) et des émissaires (notamment les eaux de ballast).	Pollution caractérisée et sources identifiées	Rapports d'expertise disponibles	2020	P : entrepreneurs (producteurs et distributeurs), société civile
	2.1.3 Réflexion collective pour la formulation de propositions détaillées pour la réduction de la pollution (en appliquant le principe de l'économie circulaire) et en développant des schémas d'action collective.	Propositions formulées pour les îles (recyclage, alternatives au plastique, changements de comportement, etc.) et	Propositions nationales disponibles, propositions régionales politiques, juridiques et technique disponibles pour la mise	2021/2022	P : États bordant l'océan Indien et instances politiques régionales

⁹¹ Projet « Expédition Plastique Océan Indien » en phase finale de montage qui devrait débuter en juin 2020 avec un financement de 6,2 millions d'euros du Fond français pour l'environnement mondial.

Initiative	Activité	Résultat	Indicateur/moyen de vérification	Calendrier	Coordination/Partenaires
		pour le bassin de l'océan Indien avec l'instauration d'un dialogue politique et technique (notamment juridique) avec les pays bordant l'océan Indien pour la formulation de procédures de compensation	en place d'un mécanisme de compensation pour les dommages subis par les États membres de la COI.		
	2.1.4 Elaboration détaillée des propositions sous la forme de projets pour les États et de dialogue à l'échelle de la région de l'océan Indien.	Série limitée de documents de projets nationaux (et régionaux dans le cas d'activités conjointes) et de directives à l'échelle du bassin de l'OI.	Documents de projets et de dialogue disponibles	2021/2022	
	2.1.5 Mise en œuvre des projets aux échelles nationale et régionale et des dialogues à l'échelle du bassin de l'océan Indien.	Projets et dialogues mis en œuvre	Réalisations effectives des projets et dialogue politique et technique mis en place	2022/2025	
	2.1.6 Suivi-évaluation de chaque projet et du dialogue politique et mise en place, dans la mesure du possible, d'un observatoire régional de détection des pollutions dès la source	Suivi des projets et du dialogue de manière périodique et évaluation à mi-parcours et finales des projets et dialogue politique	Rapport de suivi et d'évaluation disponibles	2022-2025	
2.2 Bilan carbone positif	2.2.1 Structuration du groupe de travail, définition d'une unité de coordination et des modes opératoires autour de la mise en œuvre de la CND	Groupe de travail mis en place	Comptes-rendus de réunion disponibles	2020	C : unité de coordination régionale de l'initiative
	2.2.2 Évaluation du carbone séquestré (par type d'écosystème en prenant en compte leur état de santé) et émis (en utilisant les données de la CND).	Évaluation chiffrée du bilan carbone (stockage et émissions de CO2) et des	Évaluations disponibles	2021/2022	

Initiative	Activité	Résultat	Indicateur/moyen de vérification	Calendrier	Coordination/Partenaires
	Utilisation de la comptabilité développée à cet effet par les pays et des outils spécifiques de la PSM (surfaces et états de santé des écosystèmes). Évaluation des autres services d'importance pour la CND (protection côtière notamment)	services écosystémiques d'importance pour la CND			P : parties prenantes, instituts de recherche et universités (partenariat étranger)
	2.2.3 Intégration du Carbone bleu et des autres services écosystémiques à la CND	La CND 2025-2030 prend en compte la contribution des écosystèmes littoraux	Document de la CND disponible	2023	P : Entrepreneurs (producteurs et distributeurs), société civile
	2.2.4 Réflexion collective et proposition de mesures concrètes pour la réduction de l'émission du carbone et l'augmentation de la capacité de séquestration. Une table ronde est organisée avec les partenaires techniques et financiers pour définir les modes de financement les plus appropriés	Un nombre restreint de mesures concrètes (sous la forme de note conceptuelle) est proposé et soumis à une demande de financement	Document de présentation des mesures disponible	2020	P : Partenaires techniques et financiers
	2.2.5 Élaboration détaillée des mesures sous la forme de projets portant sur la restauration des écosystèmes endommagés, la protection de ceux qui se trouvent menacés et l'expansion des écosystèmes littoraux (en augmentant globalement la capacité des écosystèmes à séquestrer du carbone et à fournir des services écosystémiques)	Un ensemble restreint de projets régionaux portant sur la restauration, la protection et l'expansion des écosystèmes littoraux est soumis à validation et financement	Documents de projet disponibles	2021	
	2.2.6 Mise en œuvre des projets de restauration, protection et expansion des écosystèmes littoraux visant un bilan carbone positif et suivi-évaluation de ces projets	Projets mis en œuvre de manière concertée des projets visant un bilan carbone positif et application des règles classiques de suivi-évaluation	Projets réalisés et suivi-évaluation effectué	2022-2025	
2.3 Santé écologique et bien-	2.3.1 Structuration du groupe de travail, définition d'une unité de coordination et des modes opératoires (deux représentants par pays ayant des	Groupe de travail en place avec la tenue de réunions régulières (utilisation de la	Comptes rendus de réunions disponibles	2020	C: unité de coordination régionale de l'initiative

Initiative	Activité	Résultat	Indicateur/moyen de vérification	Calendrier	Coordination/Partenaires
être humain	compétences écologiques, scientifiques et médicales en poste permanent sur la durée du projet afin d'assurer la continuité du programme)	vidéo-conférence afin de limiter le plus possible les déplacements)			P : parties prenantes dont l'autorité environnementale et de la santé
	2.3.2 Évaluation de l'état de santé des écosystèmes en périphérie des centres urbains après avoir pris soin de définir une méthode commune de travail adoptée par les États membres et Évaluation de l'importance des écosystèmes bleus pour la santé mentale et le bien-être humain des populations urbaines	Rapport d'évaluation de l'importance des écosystèmes bleus pour la santé des populations urbaines	Rapport d'évaluation disponible	2021	P : Société civile P : hôpitaux et associations médicales P : Institut de recherche et université (santé, psychologie. etc.)
	2.3.3 Réflexion collective et propositions de mesures de restauration des écosystèmes péri-urbains bleus et de développement de projets de cohabitation bleue-grise (ville)	Propositions de projets (note conceptuelle) soumis aux partenaires techniques et financiers	Rapport de présentation des projets disponible	2021	
	2.3.4 Élaboration détaillée des projets portant sur l'amélioration de la santé des écosystèmes bleus, la relation population urbaine / nature et notamment l'éveil à la nature littorale	Ensemble restreint de projets développés et validés pour financement	Document de présentation des projets validés disponible.	2021	
	2.3.5 Mise en œuvre des propositions retenues et suivi et évaluation de manière périodique des progrès réalisés	Ensemble de projets réalisés et suivi-évaluation effectué selon les normes internationales	Rapport de suivi et d'évaluation disponible	2022-2025	
2.4 Exploration des énergies bleues	2.4.1 Structuration d'un comité de pilotage Energie Bleue (assurant la coordination et compte sur les avis techniques d'un groupe de travail élargi) et définition des modes opératoires.	Comité de pilotage et groupe de travail élargi opérationnels	Comptes-rendus de réunions disponibles	2020	C : unité de coordination régionale de l'initiative P : représentants des ministères compétents qui désigne son équipe ; collectivités locales (en charge du développement économique / énergie) ; scientifiques ; techniciens
	2.4.2 Identification des types d'énergie bleues possibles et des lieux d'installation des infrastructures en mer et à terre ; mesure a priori des impacts et des conflits d'usage	Identification des énergies bleues et des impacts potentiels	Rapport disponible	2020	
	2.4.3 Définition des besoins / indicateurs / objectifs à atteindre en fonction des politiques nationales et	Prospective énergétique des États membres et des	Rapport disponible	2020	

Initiative	Activité	Résultat	Indicateur/moyen de vérification	Calendrier	Coordination/Partenaires
	régionales des pays (quantité produite, stockage, couverture de réseau, autonomie énergétique à atteindre, prix de revient, etc.)	conditions de satisfaction de la demande future			qualifiés ; représentants du monde économique (entreprises, bailleurs de fonds...)
	2.4.4 Réflexion collective pour la sélection des domaines de l'énergie bleue à explorer et développement de projets pilotes basés sur le partage d'information et de technologies / expertise afin de s'assurer de l'usage de la bonne technologie suivant les conditions locales. Développement des partenariats internationaux spécifiques à chaque domaine.	Sélection restreinte de projets pilotes en matière d'exploration du réel potentiel de l'énergie bleue, discussion/soumission aux partenaires techniques et financiers et montage de partenariat international	Rapport de sélection et accords de partenariat disponibles	2021	
	2.4.5 Mise en œuvre de la phase exploratoire avec une sensibilisation de la population (communication, éducation, formation) ; suivi-évaluation.	Exploration du potentiel de l'économie bleue sur un certain nombre de sites	Rapports de suivi et évaluation disponibles	2022-2025	

Axe 3 : Renforcement de la coordination et de l'intégration régionale

L'objectif la composante 3 est de renforcer la coordination et l'intégration régionale en mettant en œuvre trois actions clés que sont l'organisation conjointe de la recherche et de la formation, le développement des échanges intra régionaux par voie maritime et la conception d'une charte régionale du tourisme bleu dans le cadre de l'Association des îles Vanille.

Action	Activité	Résultat	Indicateur/moyen de vérification	Calendrier	Coordination/Partenaires
3.1 Recherche et formation conjointe	3.1.1 Structuration du groupe de travail (désignation des représentants pays), définition d'une unité de coordination restreinte et des modes opératoires	Groupe de travail et unité de coordination fonctionnelle	Compte rendus de réunions disponibles	2020	C : unité de coordination régionale de l'action P : Instituts de recherche et universités de la région en partenariat avec des institutions internationales ; Pays et organisations de la Caraïbe
	3.1.2 Développement des échanges océan-Indien / Caraïbes pour la mise en valeur des bonnes pratiques en matière de recherche et de protection/restauration des écosystèmes bleus (solutions basées sur la nature) et des politiques en matière de gestion du risque (entre autres : ouragans et effets du changement climatique).	Échange effectif entre les pays et organisations de l'océan Indien et des Caraïbes	Rapport de réunions d'échange disponible.	2020-2021	
	3.1.3 Inventaires de l'existant et Identification des besoins en matière de recherche (inventaires des expertises, des institutions, des cursus existants, des échanges qui se font, des projets en cours et à venir, les partenariats existants...)	Inventaire complet et détaillé	Rapport disponible	2020	
	3.1.4 Identification des besoins en matière de formation, revue des cursus existants (formation de chercheurs, techniciens, experts en éducation à l'accompagnement des communautés, des jeunes et de la société civile...), et appréhension des besoins éducationnels liés aux futurs métiers (biotechnologie, écotourisme bleu, etc.)	Besoins clairement identifiés par filières et catégories de formation et éducation	Rapport de présentation des besoins éducationnels disponibles	2020	
	3.1.5 Définition des possibilités de collaboration en matière de recherche et de développement de centres d'excellence (pollutions plastiques, zonage et	Proposition de collaboration scientifique régionale	Rapport de proposition disponible	2020-2021	

Action	Activité	Résultat	Indicateur/moyen de vérification	Calendrier	Coordination/Partenaires
	cartographie, acidification des océans, déprédations, séquestration du CO2 et solution basées sur la nature, contaminant, pollutions telluriques, etc.)				
	3.1.6 Définition des possibilités de mise en commun des programmes d'enseignement et de développement de programmes conjoints spécifiques aux nouvelles technologies (par exemple : énergies renouvelables, technologie de récupération des déchets, etc.)	Domaines de collaboration éducationnels clairement identifiés	Rapport disponible	2020	
	3.1.7 Mise en place d'un certain nombre d'activités de recherche conjointe à l'échelle régionale assorties de colloques, publications, etc. et suivi-évaluation	Programme conjoint réalisés	Résultats des programmes disponibles et rapports de suivi-évaluation disponibles	2020-2021	
	3.1.8 Mise en œuvre d'un nombre restreint de programme de formation/éducation conjoint dans les domaines de l'EB (diplômes du secondaire, universitaires, école maritime, formations courtes, etc.) et suivi-évaluation	Formations dispensées dans les domaines définis préalablement	Nombre de personnes formées et rapports de suivi et évaluations disponibles	2021-2025	
3.2 Développement des échanges intra régionaux par voie maritime	3.2.1 Adoption d'un cadre régional pour la compétitivité du transport maritime à partir de la mise en œuvre d'un certain nombre d'activités : - Étude relative à la situation et l'évolution future du commerce régional incluant la région de l'Afrique Australe et Orientale. - Analyse et suivi de l'indice de la performance logistique. - Proposition de cadre régional du transport maritime - Mise en place d'un système régional de suivi de la compétitivité du transport maritime.	Cadre régional relatif à la compétitivité du transport maritime en place	Documents et études relatives au cadre de compétitivité disponibles	2020-2023	C : unité de coordination régionale de l'action P : intervenants du secteur du transport maritime
	3.2.2 Amélioration de la gouvernance du transport maritime au niveau national à partir de la réalisation de : - Révision/formulation du cadre et politique nationale de transport maritime et de l'investissement en fonction des objectifs prédéfinis et dans le cadre de la Zlecaf (à reformuler ou inclure ailleurs mais nécessaire d'y faire référence...).	Amélioration de la gouvernance nationale du transport maritime	Rapport d'activités et de suivi-évaluation disponibles	2021-2025	

Action	Activité	Résultat	Indicateur/moyen de vérification	Calendrier	Coordination/Partenaires
	- Conception d'une stratégie intégrée de la chaîne d'approvisionnement et de la connectivité. - Élaboration et mise en œuvre des plans pour l'amélioration de la compétitivité nationale. - Élaboration et mise en œuvre de la stratégie pour la promotion de l'investissement et du partenariat public-privé pour le développement de capacité et pour l'amélioration des infrastructures maritimes, de suivi et de gestion, etc.				
	3.2.3 Renforcement de la capacité institutionnelle des Etats membres afin d'améliorer la connectivité maritime et l'efficacité des ports. Développement des capacités des ressources humaines tout au long de la chaîne logistique du transport maritime. Recherche et Développement (R&D) et innovation, notamment en matière de réduction de l'empreinte énergétique, environnementale, etc.	Capacités institutionnelles et humaines renforcées	Rapport d'activités et de suivi-évaluation disponibles	2021-2025	
3.3 Conception d'une charte régionale du tourisme bleu dans le cadre de l'Association des îles Vanille	3.3.1 Structuration du groupe de travail, de l'unité de coordination et définition des modes opératoires en ayant soin d'associer tous les acteurs du tourisme et des collectivités locales concernés (Association des hôteliers, Association des transporteurs aériens, Offices de Tourisme, Collectivités territoriales, etc.)	Groupe de travail et unité de coordination opérationnels	Comptes rendus des réunions disponibles	Juin 2020	C : unité de coordination régionale de l'action P : secteur touristique et tours opérateurs, transporteurs aériens et ensemble des acteurs inventant dans l'opérationnalisation du secteur touristique dans la région
	3.3.2 Recensement des chartes existantes et des bonnes pratiques dans le tourisme (vert, écotourisme, Passe Vanille, etc.) et identification des difficultés à leur mise en œuvre en matière de : - Communication et marketing. - Collaboration avec l'association des îles Vanille. - Obtention de visas (déjà en place pour la Réunion à l'échelle océan Indien, Madagascar aussi).	Recensement des chartes et des bonnes pratiques réalisé	Rapport relatif au recensement des chartes et bonnes pratiques disponible	2020	
	3.3.3 Analyse des flux touristiques entre les îles et du positionnement du tourisme des pays au regard des ODD et des principes de l'EB (économie circulaire, équité sociale, etc.) en observant notamment :	Analyse des flux touristiques inter-îles et du positionnement du tourisme dans les États membres finalisée	Document relatif aux flux touristiques et au positionnement du tourisme disponible	2021	

Action	Activité	Résultat	Indicateur/moyen de vérification	Calendrier	Coordination/Partenaires
	- L'implication directe des acteurs touristiques dans les activités de conservation / préservation des écosystèmes. - La perception des populations et des acteurs du tourisme par rapport l'association îles Vanille. - La capacité d'absorption des touristes en fonction de la capacité de charge des milieux et de la capacité d'acceptation sociale				
	3.3.4 Réflexion collective et identification des axes d'intervention pour la charte afin qu'elle contribue à la dynamisation de l'Association des îles Vanille. En prenant notamment en compte : - Les bonnes pratiques actuelles relatives aux activités touristiques (tourisme de conservation, éco-tourisme, activités de sensibilisation à la protection des milieux naturels, etc.). - Les opportunités offertes par le développement du tourisme africain, du tourisme de la génération des millénium, sensibles aux aspects environnementaux. - L'appropriation de la charte par les opérateurs (approche ascendante) et l'approbation par les décideurs. - La communication et visibilité.	Axes d'intervention précisés	Document de présentation des axes disponibles	2021	
	3.3.5 Rédaction et signature de la Charte régionale du tourisme bleu	Charte régionale du tourisme bleu dans le cadre de l'Association des îles Vanille signée	Document signé disponible	2022	
	3.3.6 Consultation avec les partenaires techniques et financiers pour le financement de la mise en œuvre de la charte (par exemple : financement INTERREG et FED). Mise en œuvre de la charte et suivi et évaluation	Accords de financement obtenus et mise en œuvre de la charte régionale du tourisme bleu dans le cadre de l'Association des îles Vanille	Charte mise en œuvre, rapports d'activité et de suivi-évaluation disponibles	2022-2025	